



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU



BÂTIMENT

SOUS LE CAPOT DU POIDS LOURD

P 5 À 8

1,75€

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
ENVIRONNEMENT P 17
CULTURA P18 • RÉTRO P19
CARNETS DE BORD P20
AGENDA P22
ANNONCES LÉGALES P9



Photo Icn • EP

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

LES SYNDICATS PRÊTS À TOUT POUR RENCONTRER MACRON



À LA UNE

ÉCONOMIE

BÂTIMENT,

SOUS LE CAPOT DU POIDS LOURD P5 À 8



OPINIONS

ENVIRONNEMENT

CULTURA **L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA**RÉTRO **UN ANNU FÀ**

CARNETS DE BORD

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P17

P18

P19

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99

journal@icn-presse. corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse. corsica

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Uspidali à trè votu

Si senti sempri di ch'ella ùn hà prezzu a saluta! À senta *Le Canard Enchaîné*, saria in fatti una bella bucia. Nanzi à u votu di a minzioni di cinsura purtata da u gruppu parlamintariu LIOT (Libertés, indépendants, outre-mer et territoires) contr'à u guvernu dopu ch'i a Prima ministra Elisabeth Borne si fussi ghjuvata di u famosu articulu 49.3 pà fà passà u testu di a so riforma di i ritirati, saria accaddutu calcosa di scemu. Pà cunvincia i trè diputati naziunalisti corsi di issu gruppu d'ùn vutà micca a cinsura, Matignon l'hà fattu spirà a criazioni di un CHU in Corsica, una rivendicazioni bella vechja è di più in più putenti. Malgradu tuttu, Jean Félix Acquaviva, Michel Castellani è Paul André Colombani ani cinsuratu listessu u guvernu è l'uspidali universitariu ch'i era statu prumissu s'hè svanitu. Ma parchi avè fattu creda st'affari quì, mentri ch'i dighjà più d'un mesi nanzi, u ministru di a Saluta François Braun avia dittu ind'una rispostu à una dumanda scritta fatta da u diputatu Colombani ch'i ùn ci saria micca CHU nant'à l'isula à cortu andà? Senza cuntà ch'i, calchi simana dopu, l'esecutivu di Corsica, grazia à a so cunsigliera dedicata Bianca Fazi, era statu ricivutu in Parighji à u ministeru di a Saluta, pà prisintà un prughjettu di criazioni di CHU spiccatu in parechji poli nant'à u tarritoriu isulanu. Un appuntamentu accadutu dopu ch'i u diputatu di a siconda circuscrittioni di Corsica Suttana, torna ellu, avissi postu una pruposta di leghji in u listessu sensu à l'Assemblea naziunali. C'hè da ch'i perda u so latinu cù tutti st'imbrogli! Più cà mai, stu guvernu francesi, aldilà di i so vulintà di rifurmà u paesi è di a so pulitichella, dimostra tuttu u so disprezzu di pettu à a Corsica è i Corsi. Com'è s'ellu si dumandava a luna circhendu à curassi u più pussibili in tarra soia. Ch'i stumacheghju! ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN****Pour nous écrire: journal@icn-presse. corsica**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Il y a d'abord eu comme un flottement... C'est que même si on s'en rapprochait, ça faisait malgré tout un peu tôt, pour un poisson d'avril. Toutefois, depuis l'apparition de médias parodiques tels que *Le Gorafi*, *L'Echo de la boucle* ou *Secret News*, c'est tous les jours le 1^{er} avril. On a donc pris le parti d'en rire en se disant que non, cette fois, on ne foncerait pas tête baissée dans le panneau! Puis il a bien fallu se rendre à l'évidence, la nouvelle était on ne peut plus officielle, sérieuse: pour évoquer la situation politique et sociale actuelle, Emmanuel Macron a bel et bien choisi de répondre à de jeunes lecteurs de *Pif le Mag*, lors d'une interview réalisée en février et diffusée le 29 mars, à l'occasion du 75^e anniversaire du personnage emblématique de cette publication pour la jeunesse, Pif le chien. Après «*les provinciaux*» et «*les mamans*», supposément attablés sagement devant leur téléviseur pour regarder le JT de 13 heures entre deux bouchées de blanquette, les pré-adolescents, donc. En d'autres circonstances, l'initiative aurait pu être jugée intéressante, sympathique voire charmante. Mais au vu du contexte, elle suscite plutôt une raillerie douce-amère: ainsi, le chef de l'État a pris le temps de s'exprimer dans *Pif* alors qu'il n'a pas jugé bon de dialoguer avec les syndicats. On a vu mieux, question conduites d'apaisement. Cela dit, certains se sont amusés de voir les principaux médias, nationaux comme régionaux, en être réduits à reprendre les propos présidentiels dans une revue pour la jeunesse. D'autres ont spéculé sur le fait qu'Emmanuel Macron pourrait faire école: bientôt une interview d'Elisabeth Borne dans *Le Journal de Mickey*? Puis il y a ce twitto qui a saisi l'occasion pour saluer la mémoire de José Cabrero Arnal, qui créa *Pif le chien* pour *L'Humanité*: républicain espagnol exilé en France, déporté à Mauthausen, sans politiser son personnage, il n'en était pas moins attaché aux conquêtes sociales d'un pays qui revendique volontiers sa création... mais lui refusa deux fois sa naturalisation et le laissa finir ses jours apatride. Au fond, Emmanuel Macron a raison, il y a beaucoup d'ingratitude en France. ■

Elisabeth MILLELIRI

- 
David Monniaux @MonniauxD · 1h
 Le problème avec la France gorafisée est que quand je lis, durant la pause café, que le Président de la République s'est exprimé dans **PIF GADGET** sur ses difficultés politiques, je ne sais pas si c'est vrai ou pas.
- 
Les chevreuils arméniens @LChevreuils · 1 min
 Urgent - Elisabeth Borne devrait annoncer sa démission aujourd'hui dans une interview exclusive à Mickey Poche, entre la BD western raciste et la page Le Saviez-Vous.
- 
kowalski @Kowalski_71 · 2h
 En réponse à @JFaerber
 Le gadget du mois : un paquet de pâtes pour quand ils seront étudiant et qu'ils crèveront la dalle.
- 
Ninj_MacBright @Ninj_MacBright · 59s
 J'ai hâte de l'interview de Darmanin dans Pif-Paf Magazine
- 
Swāmi Petaramesh @petaramesh · 1h
 L'incompétence de l'Élysée va jusqu'à communiquer dans **Pif Gadget** alors que tout son électorat lit *Picsou Magazine*.
- 
Franque-Emmanuel Tranchard La Gaucche @Viviane_DPR · 3h
 Pardon mais je rigole trop, t'as des mecs qui se prennent grave au sérieux, ils sont journalistes politique dans un journal national et ils se retrouvent à citer **Pif Gadget** pour avoir des miettes d'infos sur ce que fait le président en ce moment.
- 
Nils Wilcke @paul_denton · 2h
 Macron refuse de parler aux syndicats mais a accepté de répondre à... **Pif Gadget** pour les 75 ans du célèbre chien. Le président exprime dans le magazine pour enfants sa frustration quand les choses ne vont "pas assez vite".
- 
Sous secrétaire d'étable à l'épanouissement Bo... @JPgued... · 3h
 En réponse à @PaulAveline
 Macron a donc des références de 1973. Ça va.
- 
Maël Rannou @MaelRannou · 11 min
 Arnal est un dessinateur brillant, un homme à la vie incroyable et d'une grande discrétion, ayant toute sa vie souffert de son passage dans les camps. Pif Gadget a porté des discours de lutte et de résistance face à l'ordre établi. Pif contre la réforme des #retraites, sur.

HUMEUR

Soutien et équilibre

Le temps n'est pas précisément au beau sur les fronts politique et social. La colère a dépassé le stade du grondement pour s'exprimer à pleins poumons, et il est somme toute logique qu'elle se retourne contre la majorité au pouvoir. Il y a cependant des limites que d'aucuns se sont autorisés à franchir. Antisémitisme, menaces visant un nourrisson et sa mère: deux députées Renaissance ont été la cible ces derniers jours de courriers anonymes particulièrement infects. Il n'est pas question ici de tergiverser sur l'abjection de la chose. Les dénoncer s'impose, et on ne peut que souhaiter que les auteurs des lettres soient identifiés et condamnés. Là où on peut s'interroger, c'est sur l'exigence implicite d'apporter un soutien explicite et claironnant à des gens dont on a pu juger sur pièces depuis maintenant 6 ans l'immense capacité à instrumentaliser absolument tout ce qui peut être présenté sous un jour qui leur est favorable. A fortiori quand ils n'apportent leur «soutien» qu'à ceux dont les idées leur conviennent. On cherche en vain un quelconque «soutien» des membres de la majorité aux personnes insultées et maltraitées par la BravM, à ces étudiantes agressées sexuellement et insultées à Nantes par des membres des forces de l'ordre ou à cet homme à terre dont la tête est soigneusement piétinée par un policier, mais pas un député Renaissance n'a manqué de souligner la violence extrême qu'il y a à poser pour la photo, le pied posé sur un ballon à l'effigie d'un ministre ou à cimenter symboliquement trois parpaings sur le seuil d'une porte. Sans omettre d'apporter son «soutien» plein et entier aux malheureuses victimes de ces actes inexpiables. À trop vouloir suivre la mode actuelle qui consiste à «soutenir» jusqu'à un élu dont la permanence a été «attaquée» à coups d'autocollants, on prend le risque de dévaluer la substance même du mot «soutien». Surtout si ledit soutien est asymétrique: on a vu des édifices crouler pour moins que ça... ■ **Eric PATRIS**

BÂTIMENT

SOUS LE CAPOT DU POIDS LOURD



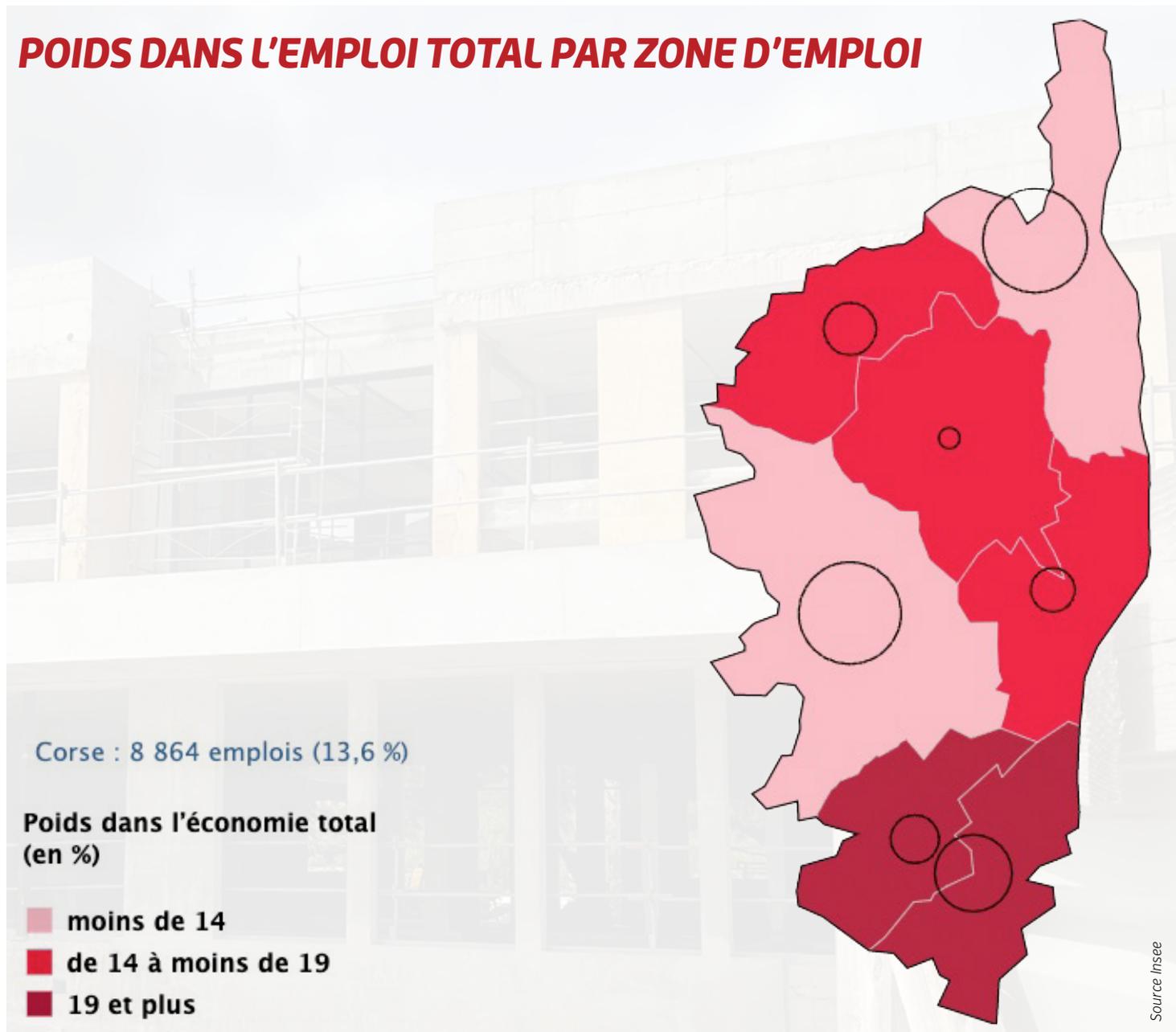
Photo Icn • EP

La Corse, où cette branche représente 14 % de l'emploi salarié régional, est la région française où le bâtiment pèse le plus dans l'économie, indique une récente publication de l'Insee.

Mais les métiers y sont moins qualifiés, moins diversifiés et offrent des rémunérations moins attractives que dans les autres régions de province.

Si, du fait de son caractère non-saisonnier, l'activité offre des emplois plus stables et des contrats de plus longue durée que dans d'autres branches insulaires, le taux de rotation de main d'œuvre est plus élevé en Corse qu'en France de province, tout comme le sont les accidents du travail et le recours au travail détaché.

POIDS DANS L'EMPLOI TOTAL PAR ZONE D'EMPLOI



Organisée essentiellement autour des secteurs de la construction, de l'industrie manufacturière et des services, la branche « bâtiment » a, fait observer une récente publication de l'Insee, « un poids particulièrement important dans l'économie corse ». Avec 8 900 emplois occupés fin 2019, elle représentait en effet 14 % de l'emploi salarié régional, ce qui en fait « la plus employeuse en Corse » loin devant la branche « hôtels-café-restaurants » (HCR) dont la part est moitié moins importante. Les chiffres de 2019 montrent par ailleurs un poids du bâtiment dans l'emploi salarié régional deux fois plus élevé en Corse qu'en moyenne de province, plaçant ainsi l'île au premier rang des régions de province. C'est plus particulièrement dans les zones d'emploi de Propriano et Porto-Vecchio, où son poids dans l'économie totale représentait respectivement 22 % et 21 %, que s'observait cette prépondérance de la branche bâtiment. À l'inverse, à Bastia et à Ajaccio, sa part était deux fois moins élevée (12 % et 11 %) en raison notamment d'une plus large palette d'activités.

Par ailleurs, au sein du système productif, cette branche regroupait 1 819 établissements employeurs fin 2019, soit 16 % des structures régionales. Cependant, il s'agissait es-

sentiellement d'établissements de petite taille, 89 % comptant moins de 11 salariés. Seuls quatre d'entre eux avaient plus de 50 salariés et concentraient 2 % des emplois, soit huit fois moins qu'en province.

Le secteur du bâtiment corse compte très majoritairement des établissements non-employeurs : fin 2019, 3 150 non-salariés exerçaient ainsi dans le domaine de la construction à titre principal ou en complément d'une activité salariée, soit un non-salarié sur cinq. Ils étaient deux fois plus présents en Corse que dans les autres régions de province. Avec une activité s'exerçant principalement dans les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre, les travaux d'installation (électricité, plomberie) ou de finition (peinture, vitrerie).

En 2020, fait observer l'étude, malgré l'ampleur de la crise sanitaire et des confinements successifs, la contraction de l'activité s'était avérée très modérée : dès juillet, la branche avait retrouvé le même niveau d'emploi qu'en 2019, alors qu'il avait fallu attendre octobre pour l'ensemble de l'économie régionale et, en fin d'année, l'effectif salarié se révélait supérieur de 3,4 % à celui de l'année précédente.

Comme ailleurs en province, les emplois du bâtiment se caractérisent en Corse par une forte proportion d'ouvriers puisqu'ils représentent huit salariés sur dix. Parmi eux,

UN RECOURS PLUS ÉLEVÉ AU TRAVAIL DÉTACHÉ

Selon les résultats de l'enquête sur les besoins de main d'œuvre menée par Pôle emploi en 2022, la proportion de recrutements jugés difficiles est nettement supérieure à la moyenne régionale pour les métiers d'ouvriers qualifiés tels que les maçons, plâtriers et carreleurs et pour les ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment. Ces difficultés pourraient perdurer, voire s'accroître à l'horizon 2030 notamment pour les ouvriers qualifiés du bâtiment, les conducteurs d'engins du bâtiment et les ouvriers du second œuvre du bâtiment qui connaîtraient de fortes tensions. Ces métiers subiraient en effet un grand déséquilibre entre les besoins de personnels et le volume estimé de personnels disponibles. Le recours à une main d'œuvre salariée d'entreprises étrangères dans le cadre de prestations de services internationales (PSI) et au travail intérimaire constitue une alternative pour faire face à ces difficultés de recrutement. En Corse, la construction est le principal secteur à faire appel au détachement avec 415 travailleurs détachés présents en moyenne un jour donné en 2021. Elle représente 80 % de l'emploi détaché dans la région contre 45 % au niveau national. Ces travailleurs sont majoritairement issus d'un pays membre de l'union européenne (80 %). En moyenne annuelle en 2021, l'emploi des salariés détachés représentait en Corse 3,3 % de l'emploi salarié privé contre 1,5 % au niveau national. L'île est la 2^e région où le taux de recours est le plus élevé après Provence-Alpes-Côte d'Azur (3,5). Bien que moins répandu, l'intérim s'y développe également dans la construction : 38 % des contrats intérimaires relèvent de ce secteur. Fin décembre 2021, 299 personnes occupaient un emploi intérimaire dans la construction. ■

« Le bâtiment corse se caractérise ainsi par une surreprésentation des ouvriers non qualifiés, deux fois plus présents qu'en province. En particulier, les postes du gros œuvre et du second œuvre regroupent 85 % des postes d'ouvriers non qualifiés »

60 % sont des ouvriers qualifiés, alors qu'ils sont 81 % en province. Ces derniers sont essentiellement maçons (41 % des postes d'ouvriers qualifiés), électriciens (10 %), puis plombiers ou chauffagistes (8 %). « Le bâtiment corse se caractérise ainsi par une surreprésentation des ouvriers non qualifiés, deux fois plus présents qu'en province. En particulier, les postes du gros œuvre et du second œuvre regroupent 85 % des postes d'ouvriers non qualifiés » soulignent leurs auteurs de l'étude qui relèvent également une sous-représentation des employés (7 % dont les deux tiers sont secrétaires) et, comme ailleurs en province, des postes d'encadrement (5 %) représentés pour moitié par des ingénieurs, cadres de chantier ou conducteur de travaux. Cette moindre qualification s'accompagne d'une plus faible diversité des professions : deux métiers -ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment et maçons- concentrent 42 % des emplois de la branche régionale contre 19 % en province.

À l'inverse de ce qui s'observe dans le secteur local du tourisme, l'activité du bâtiment n'est pas saisonnière. Le taux de rotation, qui mesure le mouvement des postes enregistré au cours d'une année était de 49 % des postes présents dans le bâtiment contre 70 % sur l'ensemble des branches

insulaires, avec des contrats d'une durée moyenne de 253 jours contre une moyenne de 245 jours sur l'ensemble de l'économie corse, le contrat à durée indéterminée (CDI) étant le principal contrat proposé avec 83 % de CDI contre 67 % dans l'ensemble des branches insulaires.

Toutefois, tempère l'étude, « en lien avec la petite taille des établissements, l'emploi dans le bâtiment n'échappe pas entièrement aux caractéristiques des emplois insulaires » puisque son taux de rotation est supérieur à celui de province où il s'établit à 38 % dans la branche et à 35 % dans l'ensemble de l'économie. De plus, en Corse, les contrats du secteur durent en moyenne vingt jours de moins qu'en province où les CDI représentent 87 % des contrats et les contrats à temps partiel, rares, concernent 6 % des salariés. Si, par rapport aux autres régions de province, les salariés du bâtiment insulaires sont sur-représentés, ils sont en revanche sous-rémunérés avec, en 2019, un salaire brut de 15,70 €/h en moyenne, soit 7,3 % de moins que dans le bâtiment en province.

Sur l'île, fin 2019, on dénombrait 1400 salariés du bâtiment âgés de 55 ans ou plus, soit 16 % des salariés du bâtiment ; c'est deux points de moins que dans l'ensemble des branches insulaires mais trois points de plus que le bâti-

SALAIRES ET ÉCART SALARIAL CORSE-PROVINCE SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS

CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS	EN €/h			ÉCART DE SALAIRE CORSE-PROVINCE DANS LE BÂTIMENT [EN%]
	CORSE		PROVINCE	
	ENSEMBLE DES BRANCHES	BÂTIMENT		
Ensemble	16,9	15,7	16,9	-7,3
<i>TAILLE DE L'ÉTABLISSEMENT</i>				
Moins de 11 salariés	15,4	14,7	15,2	-3,2
De 11 à 50 salariés	17,6	16,8	17,7	-4,8
Plus de 50 salariés	18,9	19,1	20,0	-4,3
<i>SEXE</i>				
Hommes	17,9	15,6	16,9	-7,7
Femmes	15,8	16,2	16,7	-3,3
<i>TRANCHE D'ÂGE</i>				
Moins de 25 ans	12,6	12,4	12,9	-3,5
De 25 à 54 ans	16,9	15,7	17,0	-7,9
55 ans ou plus	19,1	17,1	18,7	-8,5

Source Insee

Les accidents de travail sont plus fréquents en Corse qu'au niveau national [taux de fréquence de 39,5 contre 33,6]. De plus, la gravité des accidents, mesurée par l'indice de gravité, est deux fois plus importante dans la région.

ment de province. À 55 ans ou plus, un salarié perçoit en moyenne 1,4 fois plus qu'à moins de 25 ans. C'est le reflet, à la fois, de l'augmentation automatique des rémunérations avec l'ancienneté et les compétences acquises au fil des années (les ouvriers de 55 ans ou plus sont plus souvent qualifiés). Toutefois, l'écart de salaire Corse-province dans le bâtiment était de -8,5 % pour cette tranche d'âge contre -3,5 % pour les salariés du bâtiment de moins de 25 ans. Ces derniers étaient au nombre de 670 en Corse en 2019, soit 8 % des postes de la branche, un niveau équivalent à la province; les trois quarts étaient en CDI contre deux tiers en province et la quasi-totalité travaillaient à temps complet. Ils étaient particulièrement présents sur les postes non qualifiés: 20 % des postes d'ouvriers du second œuvre. Malgré leurs conditions d'emploi stables, ces jeunes étaient plus souvent en rotation que les seniors: deux jeunes sur cinq quittaient la branche en cours d'année, une part trois fois supérieure à celle des seniors de 55 ans ou plus.

La branche du bâtiment en Corse se caractérise aussi par une fréquence plus marquée des démissions parmi les fins de contrats: près d'un tiers des fins de contrat contre

un quart en France de province. Au cours de l'année 2019, 2 800 salariés du bâtiment, soit un quart des salariés contre un cinquième au niveau national, ont été confrontés à une rupture ou un non-renouvellement de contrat. Parmi eux, sept personnes sur dix ne sont pas restées dans cette branche (départ à la retraite pour une minorité d'entre eux, chômage, contrat dans une autre branche). Les autres ont retrouvé un nouvel emploi dans le bâtiment avec, pour la majorité, de meilleures conditions d'emploi en passant d'un CDD à un CDI ou en augmentant leur salaire.

Il est vrai qu'à des salaires moins attractifs qu'ailleurs vient s'ajouter la pénibilité liée à une forte exposition aux risques. Ainsi, en 2019, on a dénombré 746 accidents du travail (AT) déclarés induisant au moins un jour d'arrêt de travail, représentant 21 % de l'ensemble des accidents déclarés sur l'île. Les accidents de travail sont plus fréquents en Corse qu'au niveau national [taux de fréquence de 39,5 contre 33,6]. De plus, la gravité des accidents, mesurée par l'indice de gravité, est deux fois plus importante dans la région. ■ AN

**Insee analyses Corse N° 48: Le bâtiment en Corse, pilier de l'emploi régional, par Suzanne Payet, Arnaud Huyssen (Insee), Aude Genovese-Boleyn, Valérie Torre (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)*



CREATION SOCIETE

N° 01



20, Allées Turcat Mery
13008 Marseille

Par acte SSP du 11/03/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

RETROUVER SA FORCE INTERIEURE
Objet social : La Société a pour objet toutes activités et soins destinés à se ressourcer et retrouver sa force intérieure et notamment : La pratique de l'hypnose. La Kinésiologie. La société et ses employés sont qualifiés et/ou diplômés dans les différents corps d'état des métiers de la Kinésiologie (Diplôme de praticien professionnel en kinésiologie délivrée par la Fédération Française des Kinésiologies Spécialisée et non reconnu par l'état). Et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation. Elle pourra agir, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, les opérations entrant dans objet. Elle pourra prendre sous toutes formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires, de même que tout groupement d'intérêt économique.

Siège social : Route de la Cathédrale, Résidence Santa-Catalina, n°3, 20217 Saint-Florent.

Capital : 1000

Durée : 99 ans

Président : Mme POLI Stéphanie, Marie, demeurant Route de la Cathédrale, Résidence Santa-Catalina, n°3, 20217 Saint-Florent

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession à un tiers soumise à agrément.

Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : SAS " LE CLUB "

Siège : Lieu-dit Lucitello à Barbaggio [20253]

Objet : Débit de boissons (licence IV) et toutes activités de restauration sur place ou à emporter

Durée : 99 années

Capital : 1000 Euros

Président : Monsieur Théo, Samuel MULTARI-BENHAIM demeurant Lieu-dit Lucitello à 20253 Barbaggio

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour Avis,

N° 03

socotri
SAS SOCOTRI
Expert-Comptable
20240 Ghisonaccia
04 95 56 22 36

Avis est donné de la constitution de la SAS JET QUAD AVENTURE, au capital de 1000 €.

Siège : Route de La Mer, Hangar, 20240 Ghisonaccia.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

* L'activité de base nautique et de loisirs et la pratique des sports nautiques suivants et disciplines associées :

* La location, la mise à disposition, à des particuliers et à des entreprises, de jets skis, de pédalos, de paddles, de seabobs et plus généralement de toutes embarcations nautiques, avec ou sans pilote.

* La location de quads et de véhicules motorisés, l'accompagnement dans le cadre de randonnées en quads et véhicules motorisés, organisation de séjours et d'événements orientés sur les sports motorisés, pour toute activité privative ou événementielle ou autres manifestations.

* Et plus généralement l'exploitation de toutes activités récréatives et sportives nautiques, et activités de loisirs.

* Les actions sont cessibles sous réserve d'agrément dans tous les cas.

Président : Monsieur Paul Antoine EM-MANUELLI, demeurant Chemin de Subigna, Route Royale, 20600 Bastia.

N° 04

SANLISEO

Société Civile

Au capital de 120.000 euros

Siège social : Lieu-dit Santa Piana

Sagone - 20160 Vico

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Vico du 23/03/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : SANLISEO

Siège social : Lieu-dit Santa Piana, Sagone, 20160 Vico

Objet social : L'acquisition de biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 120.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Laurent BUTEAU, né le 09 novembre 1975 à SOCCIA demeurant Lieu-dit Esigna, Sagone, 20160 Vico ; Monsieur Paul-Albin BUTEAU, né le 02 décembre 1976 à AJACCIO, demeurant demeurant Quartier Umbriccia, 20125 Soccia ; Monsieur Stephan MATTEI, né le 06 septembre 1967 à AJACCIO demeurant Acqua di Sari, 20151 Sari-d'Orcino.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales requis dans tous les cas.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 05



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 8 mars 2023, à Bastia.

Dénomination :

SARL COLOMBANI LA VOUTE.

Sigle : LA VOUTE.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Siège social : Avenue Sampiero Corso, 20214 Moncale.

Objet : Restauration de type rapide.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Gérant : Monsieur CHRIS COLOMBANI, demeurant Avenue Sampiero Corso, 20214 Moncale

La société sera immatriculée au RCS Bastia.

N° 06

EUGENE MELA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 170.000 €

Immeuble le Caducée

Sainte Lucie de Porto-Vecchio

20144 Zonza

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 Mars 2023, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : EUGENE MELA

Capital Social : 170.000 euros

Siège Social : Immeuble le Caducée - Sainte Lucie de Porto-Vecchio - 20144 Zonza

Début d'activité : 01 janvier 2023

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste.

Président : Monsieur MELA Eugène. Né le 18 février 1964 à Porto-Vecchio, demeurant : 21, Corniche San Giorgio - Lotissement Marina Di Fiori - 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : Au RCS d' Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 07

CPC

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route de Santore

Les Jardins de Cardellu, bâtiment B

20260 Calvi

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Calvi du 24 février 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CPC

Siège : Route de Santore, les Jardins de Cardellu, bâtiment B, 20260 Calvi

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au rcs.

Capital : 1000 euros

Objet : Holding, prise de participations dans toutes sociétés en France ou à l'étranger, et toutes activités immobilières

Président : Monsieur Valentin PEROUY demeurant Route de Santore, les Jardins de Cardellu, bât B, 20260 Calvi

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, Le Président.

N° 08

AJF CONCIERGERIE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Ateliers de Suartello

7, Chemin de Ranuchiettu

20167 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 21/03/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : AJF CONCIERGERIE

Siège : Ateliers de Suartello, 7, Chemin de Ranuchiettu, 20167 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Conciergerie, multiservices, prestations de petits bricolages dites homme de toutes mains, gardiennage, ménage, prestations de services de types hôteliers hors vente, distribution et mise à disposition d'alcool, et toutes activités connexes pouvant s'y rapporter ; Location, sous location nue ou meublée de biens immobiliers.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Aurore MASINI, demeurant Lieu-dit Fiasco, 20172 Véro

Directeur général : Monsieur Jean-François GELORMINI-ARMANI, demeurant Lieu-dit Fiasco, 20172 Véro

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis,
La Présidente.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/03/2023, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DLMRL

Siège social : 6, Allée des Martinets - Lieu-dit Tinturaghju - Les Hameaux du Soleil - 20600 Furiani

Objet : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : la gestion et l'exploitation de droits marketing, droits à l'image et de marques, ainsi que la gestion et l'exploitation de tout autre contrat ; le commerce de détail d'articles d'habillement et d'accessoires et, l'achat, la vente, la négociation, et l'exploitation de toutes marques liées à cette activité ; la négociation de tous droits d'exploitations, par tous moyens et sur tous supports relatifs à tous droits de propriété intellectuelle.

Capital : 1000 Euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Cession des actions : Les cessions ou transmissions d'actions entre associés, quelle qu'en soit la forme, s'effectuent librement.

Conditions d'admission aux Assemblée d'associés : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom.

Président : Mme Laetitia PRUNETTA demeurant 6, Allée des Martinets - Lieu-dit Tinturaghju - Les Hameaux du Soleil - 20600 Furiani.

**BOUCHERIE CHARCUTERIE
TRAITEUR PAUL STEPHANE**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 euro
Siège social : Lieu-dit Fiumicello
20150 Ota

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à OTA du 28 mars 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée
Dénomination sociale :

**BOUCHERIE CHARCUTERIE
TRAITEUR PAUL STEPHANE**

Siège social : Lieu-dit Fiumicello, 20150 Ota

Objet social : Exercice des activités l'exercice des activités de boucherie, charcuterie, traiteur.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 1 euro, constitué uniquement d'apport en numéraire

Président : Monsieur Stéphane, Robert PAUL demeurant route de la Marine, Casa Fiori, 20150 Ota

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis en cas de cession à un tiers à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 11

AD BOAT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : Lot Campo Vallone
20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 28/03/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : AD BOAT

Siège : Lot Campo Vallone - 20620 Biguglia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 euros

Objet : L'acquisition, la vente et la location de bateaux à moteur ou à voile avec ou sans skipper, et de tous accessoires, matériels ou objets se rapportant à l'activité nautique, ainsi que l'organisation de sortie en mer,
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Monsieur Anthony De Pinho Dias, demeurant Lot Campo Vallone, 20620 Biguglia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à OLMETO (2013) en date du 16 mars 2023, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SAS VADDACCIOLA
Siège : 12, Rue de la RIBBA, 20113 Olmeto
Objet : L'activité d'hôtellerie et d'hébergement, de chambre et table d'hôte et de restauration sur place ou à emporter ;
Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10.000 euros, composé de cent actions de cent euros chacune.

Apports en numéraire : 10.000 euros entièrement libérés à la constitution.

Président : M. SEMERIA Jean José, demeurant 3, route des Moulins, 20113 Olmeto, nommé pour une durée illimitée.

Directeur Général : M. TAFANI Philippe, demeurant Lieu-dit Pianelli, 20117 Porto-Vecchio, nommé pour une durée illimitée.

Agrément : Les cessions d'actions à un tiers sont soumises à l'agrément préalable de la société.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

**MODIFICATION
GERANT**

N° 13

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/02/2023, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer à compter du 15/02/2023, en qualité de Co-gérant de la SCM «CABINET D'INFIRMIER DE SAINTE MARIE SICHE», au capital de 640 € immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 883 495 509, Mr CAPPELAERE Alexandre, Jacques, Laurent, né le 11/06/1978 à Rouen et demeurant avenue Napoléon 3, Parc San Lazaro, immeuble Touraine, 20000 AJACCIO en remplacement de Mme GIAFFERI Inès démissionnaire.

La modification résultant de l'avis antérieurement publié de la décision ci-dessus est la suivante ;
* Changement de Gérant :

* Ancienne mention : Mme JONCK-HEERE Séverine épouse FABBRI, Mme GIAFFERI Inès, Mme SURUGUE MATERNATI Caroline et Mme GRAIL Emmanuelle sont nommées comme les premières Gérantes de la société.

* Nouvelle mention : Mme JONCK-HEERE Séverine, Mr CAPPELAERE Alexandre, Mme SURUGUE MATERNATI Caroline et Mme GRAIL Emmanuelle sont toutes désignées en qualité de Co-gérants, pour une durée illimitée à compter de l'immatriculation de la société.

Pour avis, Le Gérant.

N° 14

**ESPACE FAMILIAL
IMMOBILIER**

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.200,00 euros
Siège social : RN 194
Lieu-dit Panchetta
20167 Sarrola-Carcopino
527 828 834 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02 février 2023, les associés ont pris acte du décès de Monsieur Giovanni DEIANA, survenu à AJACCIO le 24 juin 2021, de son vivant Gérant - associé de la société. Il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La gérance.

**ESPACE FAMILIAL
PATRIMOINE**

Société Civile
Au capital de 773.450,00 euros
Siège social : RN 194
Lieu-dit Panchetta
20167 Sarrola-Carcopino
528 166 648 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02 février 2023, les associés ont pris acte du décès de Monsieur Giovanni DEIANA, survenu à AJACCIO le 24 juin 2021, de son vivant Gérant - associé de la société. Il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La gérance.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 16

INCUDINE PATRIMOINE

Société Civile Immobilière
Au capital de 3000 euros
Siège : 55, Crs Napoléon
20000 Ajaccio-877795674 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une décision de la gérance du 31/03/2023, le siège sociale est transféré du 55, CRS NAPOLEON, 20000 AJACCIO au 7, Rue Marengo, 20000 AJACCIO à compter du 31/01/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du TC d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 17

TCHEBA COMPAGNIE

SAS au capital de 2000 euros
Siège social : 14, rue Saint-Merri
75004 Paris-853 732 709 RCS Paris

Aux termes des décisions de l'associé unique du 16/02/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 6, allée des Martinets, Lieu-dit TINTURAGHJU, Les Hameaux du Soleil, 20600 FURIANI. Président : Laetitia PRUNETTA demeurant 6 allée des Martinets, Lieu-dit TINTURAGHJU - Les Hameaux du Soleil - 20600 FURIANI. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Radiation au RCS de PARIS et nouvelle immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 18

JULIETTE NONNA

SAS au capital de 1.000 euros
Siège social : 2, rue des Sapins
42100 Saint-Etienne
RCS Saint-Etienne 893 283 101

**AVIS DE TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

Présidence en date du 24 mars 2023, il a été décidé de transférer le siège social au 13, boulevard Wilson, 20260 CALVI à compter du 27 mars 2023. Madame HILONA, Priska, Marie GOS, demeurant 13, boulevard Wilson, 20260 Calvi.

Durée de la Société : 99 ans.
La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Bastia.

Hilona Events

SARL au capital de 1.000 euros
Siège social : 1, chemin des Balmes
69110 Sainte-Foy-Les-Lyon
RCS Lyon 882 240 666

**AVIS DE TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

Par décision de gérance en date du 24 mars 2023, il a été décidé de transférer le siège social au 13, boulevard Wilson, 20260 Calvi à compter du 27 mars 2023. Gérante : Madame HILONA, Priska, Marie GOS, demeurant 13, boulevard Wilson, 20260 Calvi.

Durée de la Société : 99 ans.
La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Bastia.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 20

**D'ARCHITECTURE
PAUL FRANCESCHI**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 2, cours Grandval
20000 Ajaccio-RCS Ajaccio 529083883

Aux termes d'une décision en date du 14/03/2023, l'associé unique a décidé :
- d'étendre l'objet social à l'activité d'Expertise immobilière, judiciaire et bâtiment, et l'activité de design, architecture d'intérieur et maîtrise d'oeuvre dans l'agencement et la décoration d'intérieur, ainsi que la fabrication et la réalisation de prototypes d'objets et de mobilier et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

- de transférer le siège social du 2, cours Grandval, 20000 AJACCIO au 6, rue Maréchal Ornano, 20000 AJACCIO et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 21

CASA DI FIORI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Baléone
Centre Commercial
20167 Sarrola-Carcopino
813 332 624 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité « de vente d'objets de décoration, et de petit mobilier » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 22

**DESIGNATION
D'UN ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE**

Par Ordonnance de Monsieur Le Président du Tribunal de Commerce de Bastia, en date du 13 mars 2023, Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64 Route de San Martino - 20200 BASTIA, a été désigné en qualité d'Administrateur provisoire de la SAS Formes et Matières, domiciliée Marine de Meria, 20287 Meria, inscrite au RCS de Bastia sous le N° 442 696 654.

**AGENCE GESTION
IMMOBILIÈRE INSULAIRE**

Dénomination :
VALORITY PATRIMOINE.
Forme : SARL au capital de 1000 euros
Siège social : Vallicella, 20215 Vescovato
919082669 RCS de Bastia

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 mars 2023, l'associé unique a décidé à compter du 22 mars 2023 de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination Agence Gestion Immobilière Insulaire. Le sigle devient AGII. Mention sera portée au RCS de Bastia.

N° 24

PERIAULT HOLDING

SAS au capital de 100 euros
Siège social : Lieu-dit Conca
Chez Mme Wittmann
20129 Bastelicaccia
893 735 613 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 27/03/2023, l'associé unique a décidé :
- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale PERIAULT HOLDING par ETANCHEITE EXPERT et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- de supprimer l'ancien objet social pour le remplacer par Travaux d'étanchéification et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 25

**MODIFICATIONS :
NOMINATION
NOUVEAU PRESIDENT**

Aux termes d'un procès-verbal des décisions des associés en date du 8 décembre 2022,
La SA Société Port Toga, au capital de 810.145 €, ayant son siège social à Capitainerie du Port de Toga, 20200 VILLE PIETRABUGNO, et immatriculée sous le n° 334 298 635 au RCS de BASTIA, a nommé, par le biais de son Conseil d'Administration. Monsieur Jean Noël VALERY, né le 6 septembre 1960 et domicilié 117 Hameau de Guaitella, 20200 VILLE DE PIETRABUGNO, en qualité de Président la société, à compter du 8 décembre 2022. L'ancien président en exercice était Monsieur Charles DOLL, né le 24 janvier 1961.

N° 26

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er Mars 2023, les associés de la SARL M.D.S.F. 2B [529 149 130] dont le siège social est sis 15, Rue Monseigneur Casanova - 20620 BIGUGLIA ont décidé les modifications suivantes avec effet au 1er Mars 2023 :
Adjonction d'activité : Les associés ont décidé d'étendre l'objet social aux activités de réalisation de chapes fluides, la pose de tous revêtements de sols et faïences, tous travaux de maçonnerie
Modification de la dénomination sociale : Les associés ont décidé la modification de la dénomination sociale :
Ancienne mention : M.D.S.F. 2B
Nouvelle mention : MCF
Les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour Avis,

NEXT RESEAUX & VRD

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Espace Caldaniccia
Lieu-dit Pernicaggio
20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio 919 175 349

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 21/03/2023, il résulte que :
Monsieur David LAVERGNE demeurant Hameau du Poggio - 20163 TAVERA est nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur David SCIARETTI, Président démissionnaire. Monsieur David SCIARETTI, demeurant Résidence La Marquise - Lieu-dit Cattareo - 20167 ALATA, est nommé Directeur général.

L'article 27 des statuts a été modifié en conséquence concernant le Président et le nom de David SCIARETTI a été retiré des statuts et remplacé par celui de Monsieur Adrien MOULET et concernant le Directeur général, le nom de David SCIARETTI a été inscrit.

Pour avis, Le Président.

N° 28

C.S.T.T

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000 euros
Siège social : Résidence Punta Rossa
Bât 10, Appartement 10
Route de Pietramaggiore, 20260 Calvi
907 740 377 RCS Bastia

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 23/03/2023 :
Il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 23/03/2023.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

Transport public routier de marchandises au moyen de véhicules n'excedant pas 3.5 tonnes.

* Nouvelle mention :

L'activité de transport public routier de marchandises au moyen de véhicules de tout tonnage.

Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 29

GLOMA AGENCY

Société par Actions Simplifiée
Chemin Notre Dame de La Serra
20260 Calvi
RCS Bastia 893 634 691

AVIS

Aux termes d'une AGE en date du 15 mars 2023, les associés ont décidé ce qu'il suit :

L'objet social de la société a été étendu et modifié comme il suit : Toutes activités de locations et gestion immobilières, la prestation de services de conciergerie de luxe, le gardiennage, la maintenance et tous services domestiques relatifs à l'immobilier.
La vente de biens immobiliers.

Ensuite, les associés ont également décidé de nommer Madame Gloria SOUSSAN, Présidente de la société en remplacement de Madame Marie PINELLI, Présidente démissionnaire.
Par conséquent, il est mis fin à la fonction de directrice générale de Madame Gloria SOUSSAN.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

Pour avis, le Président.

SAETTA MULTISERVICES

Société à Responsabilité Limitée
Transformée
En Société par Actions Simplifiée
Au capital de 900 euros
Siège social : 7, rue Marengo
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 478002850

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 27/03/2023, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 01/04/2023, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le siège social est fixé Col du Listincone - 20167 APPIETTO. Le capital social reste fixé à la somme de 900 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Henri BARBOSA DA ROCHA.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT : Monsieur Henri BARBOSA DA ROCHA, demeurant Col du Listincone - 20167 APPIETTO.

Pour avis, La Gérance.

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 31

KALLIGEL

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
Au capital de 247.500 euros
Siège social : Ld San Lorenzo
20620 Biguglia
537816092 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 24 mars 2023, la société POYET, Société à responsabilité limitée au capital de 69.300 euros, dont le siège social est Route Impériale, Lieu-dit Campo Quatrato, 20620 BIGUGLIA, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 316 142 009 RCS BASTIA a, en sa qualité d'Associé unique de la société KALLIGEL, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, les créanciers de la société KALLIGEL peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.
Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

LES JARDINS DE PIANA

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social et de liquidation :
Centre Commercial Grand Sud
Les Quatre Chemins
20137 Porto-Vecchio
507 861 680 RCS Ajaccio

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPÉE**

Par décisions du 15/03/2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter dudit jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur M. Dominique ROSSI, demeurant 1 route de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Centre Commercial Grand Sud, Les Quatre Chemins, 20137 PORTO-VECCHIO, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le Liquidateur.



N° 33

GS CONSEIL

SAS au capital de 1500
Siège social : Lieu-dit Casamozza
Résidence Casandrino
20230 Poggio-Mezzana
840 198 162 RCS Bastia

L'AGO du 28/02/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat le liquidateur M. Guy BEUZELIN, 56, rue du Général Leclerc, 93370 MONTFERMEIL, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour. Dépôt des comptes de liquidation au GTC de Bastia.

N° 34

GS CONSEIL

SAS au capital de 1500
Siège social : Lieu-dit Casamozza
Résidence Casandrino
20230 Poggio-Mezzana
840 198 162 RCS Bastia

Par AGE du 28/02/2023 : dissolution anticipée de la société à compter du même jour et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Liquidateur : M. Guy BEUZELIN, 56, rue du Général Leclerc, 93370 MONTFERMEIL
Siège de la liquidation : fixé au siège social. Dépôt au RCS de Bastia.

AVIS D'ATTRIBUTION

APPEL D'OFFRES OUVERT

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 140.000 € HT

CCIC/DG/2022.071

Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques.

Objet de l'accord cadre :

L'accord cadre concerne la fourniture de papier et autres articles de papeterie

pour l'ensemble des sites de la Haute-Corse de la CCI de Corse.

Durée de l'Accord Cadre : Quatre ans fermes et non renouvelable.

Lieux d'exécution :

Hôtel Consulaire, Nouveau port - Bastia,
Aéroport International de Bastia-Poretta, Route de l'aéroport, 20290 Lucciana,
Port de Bastia, Quai du Terminal nord, Le nouveau port, Bastia,
Campus Formation, Lieu-dit Strada Vecchia, 20290 Borgo,
Aéroport de Calvi Sainte Catherine, Route de Calenzana, 20260 CALVI,
Antenne de Calvi, Immeuble U stagnu, 20260 Calvi,
Port de l'Île Rousse, Gare Maritime, 20220 l'Île-Rousse,
Antenne de Balagne, Route du port, 20220 l'Île-Rousse.
Nomenclature Européenne CPV : 30197600-2 / Papier et cartons traités
30197630-1 / Papier d'impression 30199230-1 / Enveloppes

Caractéristiques principales :

Il s'agit de ramettes de papier, des enveloppes et autres accessoires de papeterie
aux différents services de la Haute-Corse de la Cci de Corse.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à
l'article R2113-1 du Code de la Commande Publique car celui-ci est de nature à
rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des
prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par
les articles L.1 à L.6, et R2113-1, R2124-2.1° ; R2161-3.2°, R2161-4, R2161-5, R2162-
2 al.2, R2162-4-2°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dis-
positions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notam-
ment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.
Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour
des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des
besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans minimum et
maximum annuel de 15.000 Euros HT.

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

* Le prix de la fourniture [65%]

* La valeur technique [35%] appréciée à l'aune de :

- Certification Qualité
- La qualité des produits au regard des échantillons fournis
- Les délais de livraison.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés
publics de l'OMC.L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément
au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 13 décembre 2022.

Nombre d'offre reçue : 01

Nom et adresse de l'attributaire :

SARL DUCLOT BUREAUTIQUE
Centre Commercial Le Polygone
Espace Buro
Montesoro - 20600 BASTIA

Date de notification de l'accord cadre : Le 21 mars 2023

Prix de l'accord cadre :

Pour un montant maximum annuel de 15.000 € HT.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant
l'introduction des recours :Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Indus-
trie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

Modalités de consultation du marché :

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des se-
crets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de
Corse (Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44
44) - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M.
Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h
et 14h-18h.

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix
Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06
.../...

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le
site www.telerecours.fr :* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Jus-
tice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans
un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice
Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06
mois en cas d'absence de publicité,* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être
exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est
rendue publique,* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7
du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou pu-
blication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 23 mars 2023.

Date d'envoi du présent avis : le 23 mars 2023.

COMMUNE DE SANTA-MARIA-POGGIO

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - PLAN LOCAL D'URBANISME

1ère insertion,

Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'arrêté n°05/2023 du
24/03/2023, informe la population qu'il sera procédé à une enquête publique sur
le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Santa-
Maria-Poghju, lequel a notamment fait l'objet d'une évaluation environnementale.**Durée de l'enquête publique :** Cette enquête sera ouverte à partir du 18 avril 2023
à 9h00 et se déroulera pendant trente-cinq (35) jours consécutifs.

Elle sera close le 22 mai 2023 à 17h00.

Consultation du dossier et recueil des observations : Le dossier du projet d'éla-
boration de plan local d'urbanisme (PLU) ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets
non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont tenus à dispo-
sition du public au siège de l'enquête publique suivant :

Mairie de Santa-Maria-Poggio

Port de Taverna, 20221 SANTA-MARIA-POGGIO.

Tél : 04.95.38.50.44

Email : mairie.santamariapoghju@wanadoo.fr**Horaires d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h 30/12 h 00 - 14 h 00/17 h 00
Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête ainsi que
l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environne-
ment sont joints au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes
conditions.Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa
demande et à ses frais (photocopies et éditions papiers payantes), obtenir commu-
nication de copies dudit dossier auprès de la commune de Santa-Maria-Poggio.Pendant la durée de l'enquête publique, chacun peut consigner ses observations,
propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie.
Elles peuvent également être adressées par correspondance à la mairie de Santa-
Maria-Poggio, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.En outre, une version numérisée du dossier de projet d'élaboration de plan local
d'urbanisme (PLU) sera consultable sur le site informatique dédié suivant, lequel
met à disposition du public un registre d'enquête dématérialisé :<https://www.registre-dematerialise.fr/4587>Les observations, propositions et contre-propositions transmises par courriel se-
ront également publiées sur le registre dématérialisé et consultables. Elles peu-
vent être adressées à l'adresse suivante :enquete-publique-4587@registre-dematerialise.fr**Permanences du commissaire enquêteur :** Pendant la durée de l'enquête pu-
blique, Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public
en mairie pour toute demande d'information se rapportant à l'objet de l'enquête
et recevoir les observations, propositions et contre-propositions, écrites et orales,
aux jours et horaires suivants :

* Le 18 avril de 9h à 12h00 et de 14h à 17h ;

* Le 27 avril de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h ;

* Le 05 mai de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h ;

* Le 22 mai de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h (clôture d'enquête).

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur pourra en outre :

- Recevoir toute information et, s'il estime que des documents sont utiles à la
bonne information du public, demander à la commune de communiquer ces do-
cuments au public ;- Visiter les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir
informé au préalable les propriétaires et les occupants ;- Entendre toutes les personnes concernées par le projet qui en font la demande
et convoquer toutes les personnes dont elle juge l'audition utile ;- Organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échange avec
le public en présence du maître d'ouvrage.

Toutes informations peuvent être demandées en mairie

Tel : 07.78.90.57.11



* Remis en état après travaux

* Entretien espaces verts

* Entretien vitreries

Corséa Nettoyage

Bastia

Ajaccio

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

* Entretien de Bureaux

* Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage

N° 37

SCP MORELLI - MAUREL & ASSOCIES

7, rue Maréchal Ornano - BP 203 - 20000 AJACCIO
Tél : 04.95.21.49.01 - Mail : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

ADJUDICATION LE MERCREDI 17 MAI 2023 à 8H30

AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO - 4 Boulevard Masséria - 20000 AJACCIO

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE Département de la Corse du Sud, commune d'AJaccio :

En la copropriété cadastrée BR 341, dénommée «LES ROSEAUX », dans le bâtiment A, groupe II :

- Le lot n° 37 : une cave au sous-sol, dénommée cave A 23, d'une superficie de 4 m² environ.

- Le lot n° 53 : un appartement de 67,97m² Carrez, situé au 3ème étage dénommé 2A / G3, comprenant une entrée, une cuisine, un salon, un balcon, un dégagement, 2 chambres, une salle d'eau, un WC et une terrasse.

Biens actuellement loués

MISE A PRIX : 25.000 euros

Visite des lieux le mardi 11 avril 2023 de 13 h à 15 h par ministère de la SAS KALLIJURIS (04.95.51.76.16)

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huijsier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli-Maurel & Associés", pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'AJaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 7, Rue Maréchal Ornano à AJACCIO,
Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJaccio.

Fait et rédigé à AJACCIO,
Le 23 mars 2023,
POUR EXTRAIT.
20180173s2.

N° 38

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour
39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.34.92.10
Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO

Le Mercredi 17 MAI 2023 à 08H30

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire d'AJaccio où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci-après :

SUR LA COMMUNE de LEVIE (Corse du sud)

Dans l'ensemble immobilier en copropriété.

Figurant au cadastre sous les références : C 411 et C 412 au lieudit SORBA - QUARTIER TORRE.

LE LOT NUMERO 3 DANS LE BATIMENT 1 :

Un appartement composé d'une cuisine, toilettes, salle d'eau, une chambre avec balcon.

Et un salon avec balcon d'une superficie de 88.94 m² Loi CARREZ.

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 34.000,00 €

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le Mardi 25 avril 2023 de 11h00 à 12h00 par Maître BETTINI Antoine membre de la SELURL ACTIJURIS 2A, Commissaire de Justice domicilié 31, Cours Soeur Amélie - 20100 SARTENE - Tel 04 95 77 16 59.

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'AJaccio remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire d'AJaccio où le cahier des conditions de vente est déposé - Au cabinet MORELLI-MAUREL & ASSOCIES ou au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.fr

N° 39

COMMUNE DE CALENZANA

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE 03 2023

MARCHE DE TRAVAUX

**AMENAGEMENT DES JARDINS COLLECTIFS
« E CHJUSELLE »**

Section 1 : Identification de l'acheteur :

Nom complet de l'acheteur :

Commune de Calenzana

Type de Numéro national d'identification :

SIRET N° national d'identification : 212 000 49 1000 10

Code postal : 20214

Ville : Calenzana

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :

Oui

Utilisation des moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact :

Monsieur MARCHETTI François

Email : dgs@calenzana.fr

Tel : +33 495628859

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnel : Voir article 6.1 du règlement de la consultation.

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise : Voir article 6.1 du règlement de la consultation.

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise : Voir article 6.1 du règlement de la consultation.

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats : Voir article 6.1 du règlement de la consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : le 27 avril 2023 à 12 heures

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidat : Non

Possibilité d'attribution sans négociation [attribution sur la base de l'offre initiale] : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : identification du marché

Intitulé du marché : Aménagement des jardins collectifs « E CHJUSELLE »

CPV : Objet principal : 45262510-9

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution du marché : Lieu-dit Sainte Restitude - Calenzana

Durée du marché : 12 mois

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Section 5 : Lots

Marché alloti : Non

Description du marché unique : Maçonnerie de pierres

CPV : 45262510-9

Lieu d'exécution : Lieu-dit Sainte Restitude

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non.

N° 40

AVIS AU PUBLIC

PROJET DE CRÉATION D'UNE CHAMBRE FUNÉRAIRE

Mme MATTEI Marie-Clarisse, gérante de l'entreprise Pompes Funèbres MATTEI Marie-Clarisse dont le siège social est situé Villa Zedde, Mozzello à Calvi, a déposé un dossier de projet de création d'une chambre funéraire, sise route de Porto D81B, 20260 Calvi, sur les parcelles AH418, AH419, AH539 et AH327P. Construction d'un bâtiment avec façades en béton armé enduites de teinte terre/tuf Superficie du bâtiment de 341,64m², comprenant : - 1 hall d'entrée de 22,70m² - 2 salons de présentation de 18,42 m² - 1 salle de cérémonie de 44,47m² - 1 partie technique de 69,90 m² avec salle de préparation de 22,24 m² et garage de 117,35m² - 1 parking de 4 places dont 1 pour les personnes à mobilité réduite - Horaires d'ouverture : 7/7j - de 9h00 à 19h00 - Date envisagée de l'ouverture au public : courant du 4eme trimestre 2024 Cette création est soumise à décision préfectorale après consultation du conseil municipal concerné et avis du conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques [CODERST].

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures
pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail : al-informateurcorse@orange.fr

DERNIERES MINUTES

N° 41



Notaire

**Etude de Maîtres
Antoine GRIMALDI,
Jean-Yves GRIMALDI,
Notaires Associés,
à Bastia (Haute-Corse),
2, rue Chanoine Colombani.**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 22 mars 2023 a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société est dénommée :
SANTA MARIA.

La société a pour objet : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, la gestion, la mise en valeur de tous biens immobiliers. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers. L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires. Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

Le siège social est fixé à : BRANDO [2022] lieu-dit Poggiola hameau de Poretto. La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Les apports sont numéraires.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Jean-Jacques AITELLI demeurant à BRANDO [2022], lieudit Poggiola, hameau de Poretto. L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le notaire.

N° 42

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/03/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Reprise de la procédure de Liquidation Judiciaire de :

SARL Amore & Baldi Carrosserie [SARL] - "A & B Carrosserie"
Zone Industrielle de Furiani
20600 Furiani

Carrosserie, tôlerie, peinture de véhicules.

RCS Bastia : B 514 057 983 - 2009 B 335
A désigné comme Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 43

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/03/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :
SM Construction Rénovation Bâtiment [SM Corebatim] [SARL]
1, Lotissement Campo Vallone
ZI de Tragone
20620 Biguglia

Activité : Maçonnerie générale - Tous Publics et Bâtiment

RCS Bastia : B 489 293 738, 2006 B 155

Date de cessation des paiements :
20/01/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 44

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/03/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a Modifié le Plan de Redressement de :

Boccheciamp Jacques
Lieu-dit Mercurio
20232 Oletta

Activité : Presse, papeterie, tabac, française des jeux

RCS Bastia : A 300 593 373, 73 A 240
Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 45

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/03/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Corséa Promotion 15 [SAS]
Corséa,
Route Nationale 198
Querciolo
20213 Sorbo-Ocagnano

Activité : L'acquisition, la détention à moyen ou long terme, la gestion, l'administration, la location, la promotion, le développement, la mise en valeur, la vente de tous biens et droit immobiliers et mobiliers y compris fonds de commerce, directement ou par l'intermédiaire de filiales.

RCS Bastia : B 823 290 564, 2016 B 631
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 46

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/03/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Sauvegarde à l'égard de :

Machja Zitellina [SASU]
Résidence Paese Di Mare
Santa Lucia Plage
20230 Santa-Lucia-Di-Moriani

Activité : Aire de jeux pour enfant. Petite restauration [Snack]. Accueil de loisirs et jeux pour enfants.

RCS Bastia : B 841 004 716, 2018 B 492
Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 47

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/03/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Reprise de la procédure de Liquidation Judiciaire de :

SARL T-P Constructions [SARL]
ZI de Purettone - Allée Jaune
Lot n°23 - 20290 Borgo

Gros oeuvre et second oeuvre.
RCS Bastia : B 529 504 151 - 2011 B 23
Désigné la SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI et Me Guillaume LARCENA, domiciliée 15, Boulevard du Général de Gaulle - 20200 Bastia, en qualité de Liquidateur.

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 48

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

CHAMBRE
DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES
LOI DE SAUVEGARDE
DÉCRET DU 28/12/2005

N°RG : 02/02237
N°Portalis DBXI-W-B6S-VFC

EXTRAIT

Par jugement du 13 Mars 2023, le Tribunal prononce la Clôture pour Insuffisance d'Actif à l'égard de :

SCI Bella Vista, prise en la personne de son gérant en exercice, ayant son siège social

Immeuble Bella Vista, 20220 Algajola
Forme : SCI Bella Vista, prise en la personne de son gérant en exercice
Inscrite au RCS : 333 600 880 l'île-Rousse
Date de cessation des paiements :
24 février 2003

Juge Commissaire : Mme CHAVIGNIER,
Juge Commissaire Titulaire
Liquidateur Judiciaire :

SELARL BRMJ
850, rue Etienne Lenoir
30000 Nîmes

Pour extrait : Le Greffier.

N° 49



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN
Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier**

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79/Fax : 04.95.38.54.71

Par acte S.S.P. en date à Porto-Vecchio du 13/03/2023, enregistré par le SPFE d'AJACCIO le 17/03/2023, Dossier 2023 00005307, réf. 2A04P31 2023 A 00312, la SARL « MARINE LOCATION » dont le siège est Av. de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 418 743 423] a cédé à la société « MARINE LOCATION PORTO-VECCHIO », SARL au capital de 1000 € ayant son siège Hameau de Ghjesiola, Route d'Araghju, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 912 961 158] son fonds de commerce de « ACHAT, LOCATION ET GESTION DE BATEAUX ET DE TOUS BIENS ET ACCESSOIRES LIES AU NAUTISMES », sis et exploité Avenue de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO.

Cette vente a été effectuée moyennant le prix de 200.000,00 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 13 mars 2023.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales, au siège social du fonds et pour toute correspondance chez Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN, 32, Bd Paoli, 20200 BASTIA.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 50

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er septembre 2022 fait à Ghisonaccia, Madame Valérie LUCIANI, née le 23 juillet 1966 à Bastia, de nationalité française, demeurant Villa LUCIANI, RN 198, 20240 GHISONACCIA, célibataire.

Madame Stéphanie LUCIANI, née le 27 décembre 1967 à Bastia, de nationalité française, demeurant Villa LUCIANI, RN 198, 20240 GHISONACCIA, célibataire. Madame Ghislane LUCIANI, née le 6 juillet 1994 à Bastia, de nationalité française, demeurant Migliacciario, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, célibataire.

Agissant aux présentes en qualité de coindivisaires, immatriculés au RCS de Bastia sous le numéro 496 810 672 représenté par Ghislane LUCIANI au terme d'un mandat de gestion de l'indivision a confié à la société GAJJ, SAS au capital de 1000 euros, dont le siège social est rue Pierre ANDREANI, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO, sous le n° 902 775 238,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Commerce de gros (commerce interentreprise) de bois et de matériaux de construction situé à rue Pierre ANDREANI, 20137 PORTO-VECCHIO, connu sous le nom de "Joseph LUCIANI" ;

Pour une durée de 3 années à compter du 1er septembre 2022 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé GAJJ, le locataire-gérance.

Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire

Résidence E Purette
Route d'Ajaccio - 20250 Corte
Téléphone : 04 95 46 21 33
Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 16 mars 2023 enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE BASTIA le 23 mars 2023 dossier 2023 00006264 référence 2B04P31 2023 N 00152 La Société dénommée SOCIETE NOUVELLE MARBRE ET GRANIT, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 € ayant son siège social à CORTE (Haute-Corse) Route du cimetière identifiée sous le numéro SIREN 403880834 RCS BASTIA A CEDE A : La Société dénommée CORSE MARBRERIE, Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000,00 € ayant son siège social à CORTE (Haute-Corse) Route du Cimetière, "Le Mamelon" identifiée sous le numéro SIREN 948574678 RCS BASTIA. Un fonds de "maçonnerie générale, travaux publics et marbrerie, publicité sur tous supports" situé et exploité à CORTE (20250), Route du Cimetière (à l'exclusion de toute marchandise). Pour lequel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro SIREN 403880834. Moyennant le prix de DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (280.000,00 €) s'appliquant savoir : aux éléments incorporels pour DEUX CENT SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (265.000,00 €) aux éléments corporels pour QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 €).
Jouissance : le 16 mars 2023.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à CORTE, en l'étude de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, où domicile a été élu.

Pour unique insertion,
Le Notaire.

N° 52

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans le journal n° 6960 du 13 janvier 2023 et relatif à la transformation en SAS de la société AZUR ASSAINISSEMENT (n°15).

Il fallait lire :

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Don-Jean GIOVANNANGELI demeurant n°261, strada di a Cruci, 20137 LECCI. Le reste sans changement.

N° 53

LOCOPRO

SAS au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit La Falcia
20114 Figari
888 864 196 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
Le Président.

N° 54

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : GMMA
Siège social : Résidence Pauline Bonaparte, Bâtiment A, Rue Nicolas Peraldi, 20090 Ajaccio

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans

Capital : 400 euros

Apports en numéraire : 400 euros

Apports en nature : Néant

Gérance : Monsieur COSSU Sébastien, Né le 09/10/1989 à Ajaccio (Corse du Sud), de nationalité française, demeurant au 107, cours Napoléon, 20000 Ajaccio.

Et : Monsieur OTTAVI Mikael, Né le 10/10/1986 à Ajaccio (Corse du Sud), de nationalité française, demeurant Résidence Binda, Bâtiment A2, Rue Nicolas Peraldi, 20090 Ajaccio.

Cession de parts : La cession de parts sociales à quelque personne que ce soit ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire prise à la majorité des deux tiers des parts des associés.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.
Ajaccio, le 13 mars 2023, Pour avis.

N° 55

P.J.M.

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 1000,00 €

Siège social : Port d'Erbalunga

20222 Brando

892 351 727 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 30 septembre 2022, il résulte que :

- Statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 56

AIUTU TECHNOLOGIE ET SERVICE

Société par Actions Simplifiée

En liquidation au capital de 1500 euros

Siège social : Domaine Salave Bacca

Pascialella, 20144 Zonza

RCS Ajaccio 880 617 873

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 30 juin 2022, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur, Monsieur LONGUET Grégory, demeurant Domaine Salave Bacca, Pascialella, 20144 Zonza et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé à CALVI, en date du 6 mars 2023 Madame LOUISE ASTOLFI, demeurant 18 ALLEE RAY GRASSI, 13008 MARSEILLE sous le numéro 419272034 a donné en location-gérance à : SARL COLOMBANI LA VOUTE SARL au capital de 1000 euros, sise Avenue Sampiero Corso, 20214 Moncale, en cours de constitution au RCS de Bastia. Le fonds de commerce Restauration de type rapide sis et exploité Avenue Sampiero Corso, 20214 Moncale, sous l'enseigne LA VOUTE. Pour une durée de 1 an reconductible tacitement, à compter du 1 avril 2023 pour prendre fin le 31 mars 2024. Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour une durée indéterminée.

N° 58

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 mai 2011, Monsieur Cenizio RICCIARELLI, veuf de Madame Josefa GASOL, demeurant à ALBITRECCIA [20166] EHPAD Résidence d'Agosta, Molini-Agosta. Né à FRASSETO [20157], le 3 février 1934. Décédé à ALBITRECCIA [20166], le 30 janvier 2022.

A consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Maître SUZZONI, Notaire Associé de la SAS « L'Office du Cours », 7 cours Napoléon, AJACCIO, le 27 mars 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire susnommé, référence CRPCEN : 20003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AJACCIO de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 59

PAULIX

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Chemin de la Serra

Lieu-dit Grappi, 20260 Calvi

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CALVI du 29 mars 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : PAULIX
Siège : Chemin de la Serra, Lieu-dit Grappi, 20260 Calvi
Durée : 99 ans
Capital : 1000 euros
Objet : Activités des sociétés holding, prise de participations dans d'autres sociétés.

Président : Paul-Antoine GONDOIN demeurant la Clé des Champs, route de Pietramaggiore, 20260 Calvi
La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 60

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Ajaccio du 15 mars 2023, la Société VITO Corse, S.A.S au capital de 8.000.000 €, ayant son siège social à PUTEAUX [92800] - Tour FRANKLIN - 100, Terrasse Boieldieu, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 518 094 784.

A donné en location gérance :

à la société SITO, SAS au capital de 1000 €, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 901 100 065, ayant son siège social à Rocade Nord, Lieu-dit Bodiccione, Ajaccio [20090], un fonds de commerce de : Mécanique auto, Réparation de véhicules, à l'enseigne Station VITO BALEONE sis et exploité : Baleone - Lieu-dit Chiosa Soprana - 20167 SARROLA-CAROPINO, pour une durée de 3 ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.
A compter du 1er avril 2023.



N° 61

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/11/2022 fait à AJACCIO, M. Emmanuel, Nicolas NAGLIN demeurant Résidence Letizia, Le Panoramic D, 20000 AJACCIO a confié à la société ARM TAXIS, SARL au capital de 2.000 euros, dont le siège social est Lieu-dit Cavone, Cavallo Morto, 20129 BASTELI-CACCIA, en cours d'immatriculation au RCS d'AJACCIO.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce d'activité de taxi situé sur la commune d'AJACCIO, pour une durée de 3 ans à compter du 01/12/2022.

Pour unique avis signé, le locataire-gérant.

N° 62

RECTIFICATIF

LOCATION GERANCE

Dans l'annonce légale n°44 de l'ICN n°6970 du 24/03/2023 concernant la location-gérance.

Par la Société VITO Corse, S.A.S au capital de 8.000.000 €, sise Esplanade Forum du Fangu - Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 518 094 784 et dont le siège social est situé Tour Franklin - 100 Terrasse BOIELDIEU - 92800 PUTEAUX.

À la Société STATION SERVICE U STRETTU, SARL au capital de 7622,45 €, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 390 477 644, dont le siège social est situé Lieu-dit U Strettu, la Rocade, 20090 Ajaccio.

Il fallait lire « un fonds de commerce de station-service ».

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



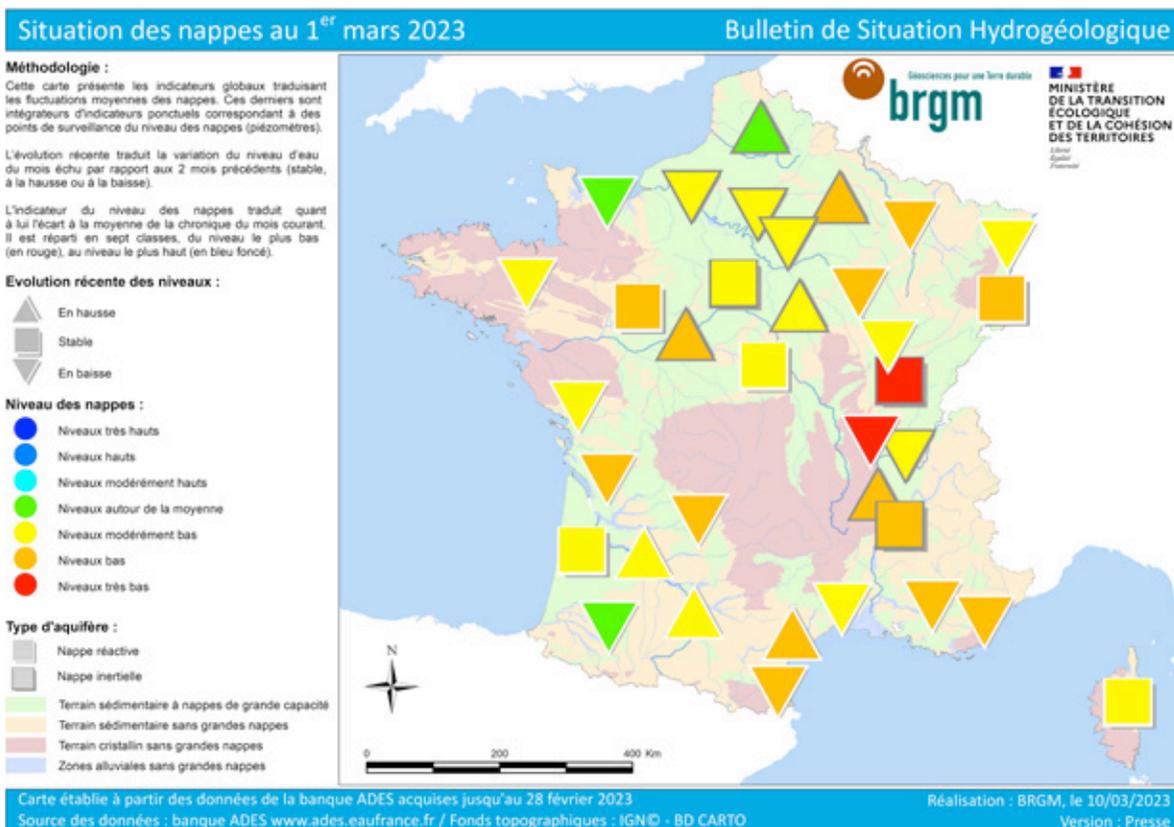
vosre contact : **Albert TAPIERO**

☎ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

al-informateurcorse@orange.fr

RESSOURCE EN EAU

L'ÉVENTUALITÉ DE SITUATIONS TENDUES SE PROFILE

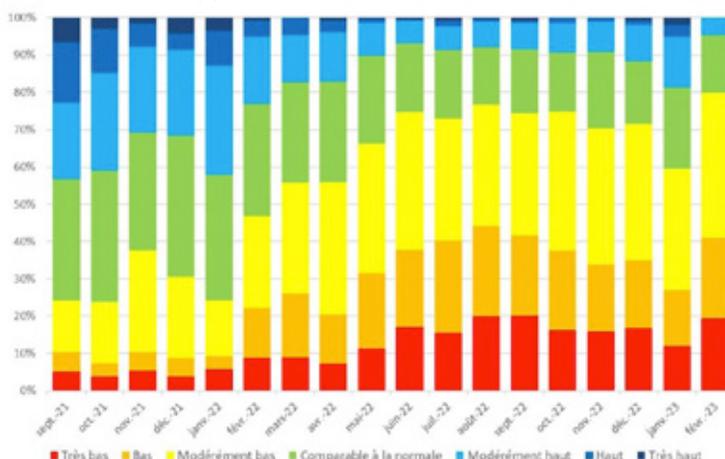


Au delà des débats sur la violence, le maintien de l'ordre ou l'organisation des secours, les événements qui se sont produits le 25 mars 2023 à Sainte-Soline, dans les Deux-Sèvres, lors d'une manifestation contre un projet de bassines à usage agricole, ont relancé la polémique sur la question de la ressource en eau et de sa gestion dans un contexte de changement climatique. Certains ne croient toujours pas à une possible raréfaction de l'eau et exhibent, goguenards, la moindre photo d'une flaque d'eau prise devant leur pavillon après une averse. Pourtant, selon une enquête Ipsos réalisée pour le Centre d'information sur l'eau, 60 % des Français estiment qu'on ne parle pas assez des pénuries d'eau. Il se pourrait cependant qu'il en soit question bien avant les mois de juillet et d'août. Dans son dernier bulletin de situation hydrogéologique, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) confirme que la recharge en eau 2022-2023 «*reste déficitaire*». Durant l'automne 2022, la part des pluies infiltrées en profondeur est restée faible, du fait de sols très secs et d'une végétation active tardivement; puis les pluies sont restées déficitaires sur une grande partie du territoire français métropolitain. Si en décembre 2022 et janvier 2023, la recharge est demeurée active avec des niveaux globalement en hausse, février 2023 a été marqué par un fort déficit de pluies efficaces. Les pluies infiltrées durant l'automne ayant été «*très insuffisantes pour compenser les déficits accumulés durant l'année 2022 et améliorer durablement l'état des nappes*» les niveaux de celles-ci sont à 80 % modérément bas à très bas.

Il y a toutefois des nappes présentant des situations favorables, avec des niveaux autour des normales par rapport aux mois de février des années antérieures, celles du bassin Artois-Picardie, du Bessin ou de l'Adour et du Gave de Pau. En revanche, d'autres présentent des niveaux bas à très bas par rapport à tous les mois de février des années précédentes, notamment en Bourgogne-Franche-Comté ou dans le Roussillon. En Corse, les niveaux étaient classés comme

«*modérément bas*». L'évolution des tendances dépendra essentiellement de la pluviométrie. Si les précipitations restent insuffisantes, l'état des nappes devrait continuer à se dégrader. En outre, même en cas de pluviométrie excédentaire, l'état de certaines nappes, dans le Bassin parisien et le couloir Rhône-Saône, déjà fragilisées par deux recharges hivernales successives déficitaires, ne devrait pas s'améliorer suffisamment pour atteindre des niveaux comparables aux normales mensuelles. Or les prévisions de Météo France pour ce printemps 2023 ne privilégient aucun scénario pour les pluies et les températures devraient être plus élevées que la normale sur toute la France, cette hausse des températures pouvant permettre une reprise précoce de la végétation. «*L'augmentation de l'évapotranspiration risque alors de limiter nettement l'infiltration des pluies d'ici quelques semaines. En cas de précipitations insuffisantes ou de reprise précoce de la végétation, la vidange*» des nappes pourrait se poursuivre. Il faudrait alors s'attendre à des «*situations tendues*» dès ce printemps. ■ **AN**

Situation des nappes d'eau souterraines: évolution 2022-2023





MUSICA

AMPARATE MI À CANTÀ **FELÌ:** **GIOIA È SPARTERA CÙ** **AMPARATE MI À CANTÀ**



Ci sò cantadori chì, franchendu l'anni è i guai di a vita, poni perda à pocu à pocu u suppu d'anima chì l'avia resi strasurdinari. Òn hè mancu appena u casu di Feli, à u cuntrariu. Com'è u vinu, diventa d'una certa manera ancu più bonu invichjendu. Ci ni dà una prova supplementaria cù a surtita issu luni u 27 di marzu di u so doppiu dischettu novu, *Amparate mi à cantà*. Un titulu chì faci rifarenza à un single isciutu calchi simana fà dighjà, dopu a canzona publicata di sittembri di u 2022, *Una sera in paese*. Cù st'album novu è u pezzu maestru chì u porta, hè tutta a dimensioni di a carriera di u cantadori ch'elli pudaranu apprezzà l'ascultadori. St'ondicesimu dischettu di Feli hè una manifistazioni di u cantu è di a puisia com'è vettori d'avvena di a cultura corsa. Com'è una prumessa, fatta à ellu stessu, à i soi, vali à di a so famiglia è u so publicu, di cuntinuà nant'à a strada tracciata guasgi 35 anni fà, pà salvà una parti impurtanti di ciò chì ci custituisci à noi, Corsi. Aldilà di i dui tituli novi cuncipiti in studiò, ritruvemu 22 canzoni arrighjstrati in live durante i dui cuncerti in u spaziu Carlu Rocchi di Biguglia, u 7 è l'8 d'uttrovi scorsi. Da chì campà o campà torna issa stonda di magia à volini più. Quilli dui seri, a sala era piena d'omi è di donni, frà altru di parsoni fidi dipoi u principiu di u parcorsu artisticu di Feli. Ci voli à di chì a campagna di cumunicazioni i mesi nanzì à i dui sirati era stata riisciuta, postu chì durante parechji simani, parsunalità corsi numarosi si sò ritrovi in videò nant'à i reti siciali di u cantadori pà fà a prumuzioni di u spittaculu. Da chì venda tutti i biglietti in quattu è trè setti! Altra urighjnalità, è sempri in leia cù i mezi tennu-logichi oghjinchi, i canzoni chì sò stati pruposti à l'uccasioni di sti cuncerti erani stati scelti da u publicu stessu, cù un sundami rializatu capunanzu nant'à internet. Hè par quissa ch'elli ci sò tituli famosi di Feli abbastanza anziani nant'à st'opara nova, com'è *Ancu tù*, *Stà torna appena*, *S'o era la voce*, *A casuccia*, *O Corsica la mea*, *U sunadore* o ancu *Fior'D'alisu* à mezu à tanti altri. Pezzi di più di trent'anni fà pà certi, ma ristituiti in live cù un'orchestrazioni è armunii novi, da chì traccià un solcu d'unioni di un valori infinitu. St'accunciamenti scenichi è a direzzioni artistica di u prughjettu sò stati purtati da un artistu assai attalentatu, u bassistu Nicolas Zimako, mentri chì u restu di a squadra musicali hè dinò d'altissima qualità: u fighjolu di Feli, Stefanu Travaglini (cantu è ghitarra), Laure Degiovanni (cantu), Jimmy Ronchi (ghitarra), Dimitri Pinet (battaria), Piro Barrios (percussioni è cantu, frà altru cù una virsioni corsa è spagnola di a canzona *Quand'è tù balli*), Elena Moncho Danelian (viulinu), Renaud Gensane (trumbetta), Pierre Agostinetti (pianò) è una ghjuvanetta di 16 anni, Nelly (arpa). In tarmini d'innuvazioni dinò, òn truvareti micca un quaternu di cantu nentru à u doppiu dischettu, ma ritratti, cù, à mezu, un QR codici chì vi rinviarà nant'à u situ internet ufficiali di Feli pà pudè telecaricà i paroli è a so traduzioni in francesi. L'isciuta di st'album novu s'hà da accumpagnà sicuramente di un ghjiru parchi, dopu à st'arrighjstramentu live, Feli li voli dà una seguita, firmà nant'à tutta a pusitività di u so scontru incù u publicu, è viaghjà, com'elli ani pussutu viaghjà i so canzoni. Da qui à u veranu 2024, trè cuncerti maiò sò privisti in Corsica, nanzì à una seria di deci sirati pà a statina dopu chì duvariani essa sfarenti inde a so cuncipitura artistica. Infini, u cantadori è a so squadra francarani u mari pà un ghjiru ind'i cità maiò di u meziornu di a Francia, prima di compia com'è una chjarasgia bella rossa nant'à un biscottu diliziosu incù una data à u Casino de Paris u 19 di nuvembri di u 2024. Senza dubbitu alcinu, a lingua, a puisia è a canzona corsa stindaranu u so bulu una volta di più. ■

L'EMBRASEMENT



L'évènement va déclencher une grande vague de colère en Corse. Le 2 mars, peu après 10 heures du matin, à la maison centrale d'Arles, Yvan Colonna est violemment agressé par un de ses codétenus. Condamné à perpétuité pour l'assassinat du préfet Erignac, le 6 février 1998, Yvan Colonna était inscrit comme détenu particulièrement signalé (DPS), ce qui signifie qu'il faisait l'objet d'une surveillance et de conditions d'incarcération spécifiques. Après plus de 18 ans d'incarcération, il pouvait en vertu du droit commun, prétendre à un aménagement de peine. Mais la spécificité de son incarcération donnait lieu au refus catégorique de toutes ses demandes de rapprochement dans l'île. Un «non» réitéré perçu comme la marque de la vengeance d'État qui ne manque pas désormais d'alimenter l'ire de nombre de Corses, alors que le militant nationaliste est en coma post-anoxique à l'hôpital Nord de Marseille. Dès le soir de l'agression, des centaines de personnes se rassemblent partout sur l'île pour dénoncer cet acte tandis que les réactions affluent de toutes parts. Des regroupements dans le calme, souvent des veillées à la bougie. Toutefois dès le lendemain, la tension commence à monter. Surtout lorsqu'on apprend que l'agresseur présumé était lui-aussi sous le statut de DPS. Difficile de comprendre comment deux détenus aussi surveillés ont pu être laissés seuls aussi longtemps. De plus, il est vite précisé que Franck Elong Abé, islamiste radical de 36 ans qui, après avoir arrêté en Afghanistan en 2012, purge une peine de 9 ans de prison où il a multiplié les comportements violents, exerçait «un service d'entretien en qualité d'auxiliaire d'étage». Une fonction qui semble bien étrange au vu du caractère du prisonnier. De quoi continuer d'alimenter le feu qui couve. Dans ce contexte, la famille d'Yvan Colonna, dans un communiqué de presse, juge que «l'État était juridiquement responsable de la sécurité» du prisonnier corse et que s'il «décède, l'administration pénitentiaire et l'ensemble de la hiérarchie politique dont elle dépend devra rendre des comptes». Les circonstances de l'agression commencent à se dessiner. On apprend qu'Yvan Colonna aurait été «victime d'une strangulation à mains nues puis d'un étouffement», après qu'il ait «mal parlé du prophète» et ainsi commis un blasphème selon les déclarations de Franck Elong Abé, qui est mis en examen le 6 pour tentative d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste. Le même jour, la mobilisation prend une nouvelle tournure. Afin de demander «Ghjustizia è verità» une manifestation est organisée à Corte à l'initiative des syndicats étudiants soutenus par de nombreux élus et associations. Plusieurs milliers de personnes y participent. Des incidents éclatent. Des affrontements suivront pendant plusieurs heures entre quelques 200 manifestants et les forces de l'ordre qui échangent cocktails Molotov, gaz lacrymogènes, et grenades assourdissantes. 28 personnes sont blessées. Le lendemain, c'est dans ce contexte que le nouveau préfet de

Corse, Amaury de Saint-Quentin, prend ses fonctions en assurant «vouloir rétablir le dialogue». Une mission qui s'avérera presque impossible. D'autant que le 8, compte tenu de l'état de santé d'Yvan Colonna, le Premier ministre Jean Castex, lève son statut de DPS. La sœur du militant nationaliste, Christine Colonna, réagit sur Twitter en parlant d'un «palier supplémentaire de la vengeance d'État». Le même jour, le conseil d'administration de l'Université de Corse vote à l'unanimité une motion en soutien à Yvan Colonna et demande la «libération de tous les prisonniers politiques» tandis que lycéens et collégiens commencent à bloquer leurs établissements partout dans l'île. C'est cette jeunesse qui est désormais en tête de pont de nouvelles manifestations qui virent à l'affrontement avec les forces de l'ordre. À Ajaccio, plusieurs jeunes seront d'ailleurs blessés par des tirs de LBD. Afin de tenter de désamorcer les choses, Christine Colonna puis Gilles Simeoni appellent tour à tour à l'apaisement et demandent aux jeunes de ne prendre aucun risque. Mais la situation continue à se tendre et chaque soir de nouveaux rassemblements finissent en échauffourées. L'acmé de ces violences intervient à Bastia lors d'une nouvelle grande manifestation le 13, où quelques 67 personnes sont blessées. Les élus corses tentent de prôner un retour au calme. Mais le message est loin d'être entendu. Du côté de Paris aussi on cherche une sortie de crise. Le 11, Jean Castex lève le statut de DPS des deux derniers membres du commando Erignac, Pierre Alessandri et Alain Ferrandi et annonce leur rapprochement en Corse quelques jours plus tard. Mais cela ne semble pas suffire. Alors le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, se rend en Corse les 16 et 17. Après avoir rencontré les élus, il promet d'ouvrir des discussions relatives à l'avenir institutionnel de la Corse, et pourquoi pas sur l'autonomie, à laquelle Emmanuel Macron dit ne pas être opposé, à condition que cette flambée de violences s'éteigne. Des déclarations qui ne semblent ne pas convaincre l'ensemble du mouvement nationaliste. Le 21 mars, Yvan Colonna décède des suites de ses blessures. Le 24, sa dépouille est accueillie par quelque 2000 personnes à l'aéroport d'Ajaccio. Son enterrement à Cargèse rassemblera quant à lui une foule innombrable. ■ Manon PERELLI

UN AN PLUS TARD

Le processus de discussions annoncé par Gérald Darmanin a bien été lancé, mais a été stoppé durant plusieurs mois du fait de tensions entre la Corse et Paris. Repris à la suite de la venue dans l'île du Ministre de l'Intérieur à l'occasion des commémorations de l'assassinat du préfet Erignac en février dernier, il doit aboutir à des propositions formulées par les élus corses avant l'été. Dans le même temps, une commission d'enquête parlementaire tente de faire la lumière sur les conditions qui ont conduit à l'assassinat d'Yvan Colonna. ■

CARNETS DE BORD

LA PÉTANQUE, LA HAINE ET « LE MEC »

par Béatrice HOUCHARD

Qui sont ces gens? Oui, qui sont ces gens qui vont participer à des manifestations, ce qui est leur droit le plus total, mais armés d'objets aussi utiles à une « manifestation pacifique » que des boulons, des cocktails Molotov, des lance-pierres, des mortiers de feu d'artifice, des haches, des frondes et des couteaux? Pour se divertir après le pique-nique [d'où les couteaux], certains avaient aussi apporté des boules de pétanque, sans doute pour un sympathique moment de « convivialité » d'après-midi.

Selon Marine Tondelier, secrétaire nationale d'Europe Écologie-Les Verts, il y avait le 24 mars à Sainte-Soline, dans les Deux-Sèvres, « une ambiance Tour de France ». Le lendemain, ce n'était pas la même musique. Pour une fois qu'une écolo aime le Tour, c'est dommage, elle semble ignorer qu'on a rarement vu les spectateurs de la course cycliste mettre le feu aux véhicules de la caravane publicitaire.

N'ayant aucune connaissance dans ce domaine, je n'ai pas d'opinion arrêtée sur ce qu'on appelle les « méga bassines ». N'ayant pas passé le week-end dans les Deux-Sèvres, je n'ai pas envie de jouer au jeu de « qui a commencé ». J'ai vu comme tout le monde la violence des affrontements, les trois camions de gendarmerie en flammes, entendu le bruit des divers projectiles lancés sur les véhicules et les répliques musclées [quatre mille grenades!] des forces de l'ordre, comme en écho aux manifestations parisiennes. Pas très rassurant pour la suite de cette bouffée insurrectionnelle de printemps.

PLANQUÉS SUR TWITTER

Qui sont ces gens? Oui, qui sont ces gens qui passent leur vie sur les réseaux sociaux [à croire parfois qu'ils n'ont rien à faire de leur vie], commentent des événements auxquels ils n'ont parfois rien compris et manient l'insulte, la grossièreté et la haine comme d'autres lancent des grenades?

Quelques exemples, ces derniers jours. La présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, déclare avoir reçu un courrier anonyme qui commence par « sale truie juive... » Tweet vu par 1,7 million de personnes en trois jours et sous lequel se sont écrits quelques milliers de commentaires, pour moitié de soutien et d'indignation; et pour une autre moitié

de moqueries, au mieux, mais plus souvent de haine.

Il y a ceux pour qui la présidente de l'Assemblée ne l'a pas volé: « En vous exposant en public, vous saviez ce qui vous attendait »; « Pourquoi tu affiches ta religion? »; « C'est ta faute, tu sièges avec les racailles nazillonnes ».

Il y a ceux qui font de hasardeux parallèles avec le sort des soignants contraints de se faire vacciner contre le Covid [vaccin qui a tué la moitié de la population, c'est bien connu], ou avec telle ou telle appréciation pour le moins maladroite d'Emmanuel Macron [les « Gaulois réfractaires », par exemple]. Un internaute outragé répond à Yaël Braun-Pivet que lui aussi a reçu une lettre désagréable, qui venait du fisc à cause d'une facture non déclarée, et qu'il ne s'en est pas plaint. Beaucoup s'indignent qu'une femme qui soutient le gouvernement ne voie pas à quel point le sort des Français depuis six ans est épouvantable [le « quoiqu'il en coûte » des confinements leur a échappé].

On ne reproduira pas ici, pas besoin de leur faire de la publicité, les messages d'injures grasses et sexistes, émanant de courageux planqués derrière des comptes anonymes, souvent incultes et dont la notoriété sur Twitter ne dépasse pas quelques dizaines de personnes.

Mais il y a pire. Il y a ce tweet par exemple: « Je suis juive et je ne reçois pas de menaces. Par contre, votre politique nous agresse. Soyez digne de Simone Veil, juive et respectée. » Comme si Simone Veil n'avait pas eu son lot d'antisémitisme quand elle était ministre! Il y a cet autre tweet: « Je suis issue d'une famille de déportés... Mais ce gouvernement n'a épargné personne et crier à l'antisémitisme n'est pas un totem d'immunité alors qu'on collabore aux pires choses. » Il y a enfin ce tweet, un peu plus déprimant que les autres: « Je vote RN et pourtant je suis intime d'une dame de votre confession. » Ce ne sont plus des commentaires, c'est de la bouillie.

DES NOUVELLES DE DRUCKER

Sur un tout autre sujet, Twitter s'est emballé alors qu'il n'y avait vraiment pas de quoi. Le journaliste Pascal Praud avait écrit ceci: « Nouvelles rassurantes de Michel Drucker. Je viens d'avoir Stéfanie Jarre Drucker. Il a été opéré lundi, il est sorti



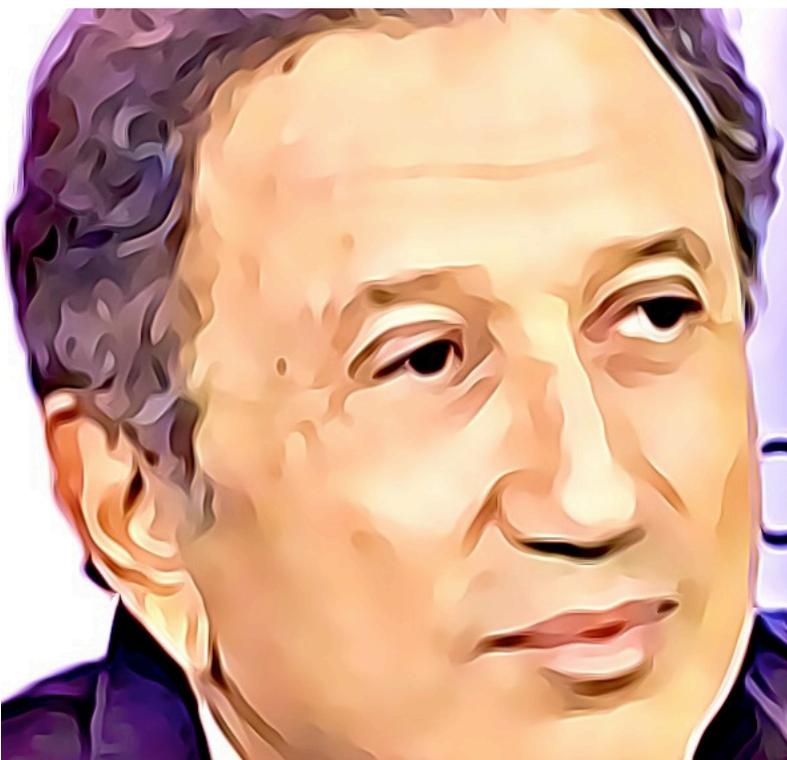


Illustration ICN, d'après photos DR

de réanimation hier. Il est aussi sorti de la phase qu'on nomme critique. Stefanie m'autorise à donner ces informations. On embrasse Michel.»

A priori, rien qui suscite la polémique. On est content si on aime bien Michel Drucker. Dans le cas contraire, on s'en fiche. Mais non, car tout est sujet à polémique, à suspicion, à jalousie et à détestation de l'autre.

D'abord, il y a ceux qui sont persuadés que Michel Drucker est soigné parce que célèbre alors que la plupart des Français ne le seraient pas. Roselyne Bachelot avait eu droit au même genre de suspicion quand elle a été victime d'un Covid sévère. Or, si la situation de l'hôpital public est loin d'être optimale, la plupart des personnes qui y sont soignées ne sont pas des stars.

Florilège, donc: «Ravi d'apprendre que, dans certains hôpitaux, pour une certaine caste, il reste des moyens. Pendant ce temps, les gueux font la queue, et se voient abandonnés, négligés. Les urgences sont saturées, les patients maltraités et meurent. Merci Macron, Hollande, Sarko»; «Drucker et Palmade, pour eux c'est comme à la maison»; «Il ne va plus bien du tout depuis qu'il est vacciné»; «La petite caste médiatique se rassure comme elle peut». Ou ce cocasse et presque touchant: «On n'est pas éternel. Moi aussi j'y passerai et personne ne me pleurera.» Il y a aussi un très grand nombre de «on s'en fout complètement», généralement exprimés de manière beaucoup plus crue, comme si le fait de répéter «on s'en bat les c...» offrait une subite légitimité éditoriale. Enfin il y a ce mystérieux message, référence à une quelconque théorie du complot, et dont on ne sait s'il s'adresse à Pascal Praud ou à Michel Drucker: «Il sait pour Brigitte et Macron. Il va l'ouvrir quand...?»

Pourquoi, me dira-t-on, aller perdre son temps dans les commentaires de Twitter? Bonne question. Peut-être pour essayer de mesurer le degré d'agressivité, de méfiance et de défiance et surtout de haine qui est en train de faire trembler le pays. Certes, les lettres anonymes ont toujours existé, et pas seulement pendant l'Occupation. Comme quiconque écrit sur la politique, j'en ai reçu moi-même un assez joli lot naguère, avec insultes et menaces. Mais la lettre anonyme restait entre l'auteur et le receveur avant de finir à la poubelle.

Avec les réseaux sociaux, le nombre de lecteurs est multiplié par dix, cent, mille ou plus. Et, plus que jamais, les écrits restent, alors qu'on aimerait tant que ceux-là disparaissent.

DÉCOMPOSITION

En 2022, lors des élections présidentielle et législatives, les grandes chaînes de télévision ont encore été le moyen privilégié de s'informer pour 62 % des Français, devant les chaînes d'info en continu [41 %], les discussions en famille [24 %], les journaux papier ou en ligne [33 %] et les réseaux sociaux [23 %]. Mais le pourcentage de la catégorie «par les réseaux sociaux» grimpe à plus de 55 % chez les utilisateurs de Twitch, Telegram ou Tik Tok, donc chez les plus jeunes. Ce qui donne une idée de ce qui se passera lors des prochains grands rendez-vous électoraux: c'est l'influence des réseaux sociaux sur le fonctionnement démocratique qu'il va falloir surveiller. La Fondation pour l'innovation politique, auteure de cette étude, l'a intitulée *Élections, médias et réseaux sociaux: un espace public en décomposition*.

La décomposition est déjà à l'œuvre et comme souvent, elle va se nicher jusque dans les mots. Toujours sur Twitter, le dimanche 26 mars, la députée LFI Raquel Garrido découvre le titre de BFMTV (de fait, assez ridicule), «ALERTE INFO: Emmanuel Macron va recevoir Elisabeth Borne lundi à l'Élysée». Commentaire de la députée [je n'ai pas touché à la syntaxe]: «Le mec il reçoit tellement personne que quand il voit sa première ministre il y a une alerte info.»

Foi de vieille observatrice de la vie politique, jamais un député socialiste ou communiste n'aurait écrit «le mec» dans les années 1960-1970 pour parler de Georges Pompidou ou de Valéry Giscard d'Estaing [ne parlons même pas du Général!] Et aucun député RPR ou UDF, en 1981, n'aurait appelé François Mitterrand «le mec». Vingt-quatre heures plus tard, le tweet de Raquel Garrido avait été «liké» [aimé, pour les profanes] par 11000 personnes, retweeté par 1646 et avait fait l'objet de plus de 1000 commentaires. Parmi ceux-ci, des critiques, auxquelles la députée de La France insoumise a répondu ainsi: «Oh ça va, on est sur Twitter un dimanche après-midi, hein, je crois qu'on peut se détendre deux secondes».

Mais qui sont ces gens? ■

EXPOSITION

Is something missing?

Emma Passera et Violette Wood se sont rencontrées dans le cadre de leurs études aux Beaux-Arts de Paris, en 2017, et ont très vite travaillé ensemble sur des projets collectifs. En 2021, cette collaboration aboutit à une exposition collective, *I have no children, but I'm a mother*, réunissant une dizaine d'artistes autour du thème de l'espace intime et domestique. De ce projet naissait un collectif curatorial, *Mother*, afin de construire tout un cycle d'expositions qui traiterait des relations entre espace public et espace privé. Si en français, « maison » peut aussi bien désigner un bâtiment à usage d'habitation que se substituer aux termes « foyer » ou « chez-soi », en anglais, on use de deux mots bien distincts selon que l'on fait référence à l'espace domestique physique (« house ») ou à l'espace domestique mental, intime, où l'on se sent chez soi (« home »). Cette exposition maison, qui réunit 21 artistes de différentes générations et invite à effectuer une sorte de voyage introspectif autour de la représentation de l'habitat, est aussi un clin d'œil à la *Womanhouse*, exposition créée en 1972 par Miriam Shapiro et Judy Chicago, figures de proue de l'art féministe, qui avaient investi une maison abandonnée à Los Angeles pour y présenter les installations et performances d'une vingtaine de femmes artistes. De la chambre des parents en passant par la salle de bain, le bureau ou encore le jardin, chaque création participe à la construction, la déconstruction, et la reconstruction d'une maison utopique. Le choix du titre *Is something missing* renvoie à une œuvre de l'artiste Louise Bourgeois, *I'm afraid*. « Le travail de Louise Bourgeois, et plus particulièrement ses mots, a accompagné notre recherche dès le début, expliquent les deux commissaires. [...] Notre exposition s'intéresse à la porosité entre l'espace intime et l'espace public qui s'opère dans le musée. L'espace intime nous apparaît alors en deux temps. Tout d'abord, il se matérialise au sein de l'exposition, car cette dernière prend des apparences domestiques. Mais ce que l'exposition ne peut pas montrer, et qui se révèle dans un second temps, c'est l'espace intime que chaque visiteur expérimente mentalement. Dans ce sens, Something always will be missing, quelque chose sera toujours manquant, car chaque expérience de l'intimité est nécessairement personnelle et unique : elle se compose forcément d'une part de matérialité et d'une part de vide. »

Du 1^{er} avril au 17 juin 2023. Frac Corsica, Citadelle de Corte. 📞 04 20 03 95 33 & www.frac.corsica

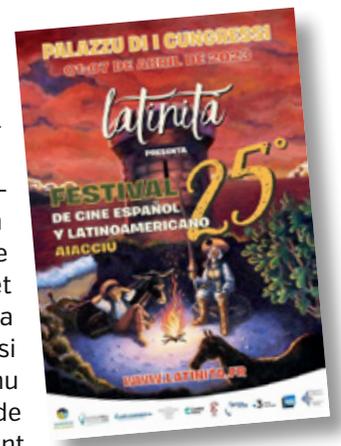


CINÉMA

Festival du film espagnol et latino-américain

Cette édition marque le 25^e anniversaire du festival. Voilà en effet un quart de siècle que les bénévoles de l'association Latinità proposent au public ajaccien (et plus largement, au public corse) un éventail d'œuvres représentatives de la vitalité et de la diversité des cinémas espagnol et latino-américain. Au programme de ce 25^e festival, plus de 25 films, de la comédie au polar gothique en passant par la chronique politique et/ou sociale. Outre un focus sur la production catalane et le cinéma féminin, la sélection fait la part belle aux œuvres qui dressent les portraits d'hommes et de femmes qui sont, à première vue « des gens comme les autres », mais dont la vie devient « de la matière à cinéma », avec notamment le très remarqué *As bestas* de Rodrigo Sorogoyen, mais aussi *Sis dies corrents* de Neus Ballús ou *En los margenes*, premier film de Juan Diego Botto qui a été retenu pour figurer parmi les films en compétition cette année face à *Alcarràs* de Carla Simón, *El suplente* de Diego Lerman, *Mi país imaginario* de Patricio Guzmán et *Suro* de Mikel Gurrea. Latinità a également tenu à rendre hommage à Carlos Saura, décédé le 10 février 2023, à la veille de la cérémonie des Goya, avec une projection de *Cria Cuervos*, dans une version remasterisée. Invités de cette édition, le réalisateur, scénariste et producteur espagnol Rodrigo Sorogoyen ; l'acteur Jordi Pujol Dolcet, à l'affiche de *Alcarràs* et Lluís Valentí, producteur, réalisateur et directeur du Festival de cinéma de Girona [Catalogne], fondateur de l'Académie catalane du film.

Du 1^{er} au 7 avril 2023. Palais des congrès d'Ajaccio. 📞 04 95 51 55 44 & www.latinita.fr



CONFÉRENCE GESTICULÉE

Un Rubik's cube dans les urnes

On nous apprend depuis l'enfance que nous sommes en démocratie. Pour autant, notre système politique engendre et entretient des inégalités de toutes sortes. Dès lors, la logique voudrait que le peuple, censément « souverain » ait décidé, démocratiquement, de ce système inégalitaire. Mais est-ce bien certain ? Et, au fond, savons-nous réellement ce qu'est la démocratie ? Comment la pratiquons-nous ? En votant ? En manifestant ? En nous engageant dans des associations ? Des syndicats ? Suffit-il d'élire nos dirigeants, comme on élisait nos chefs de classe, pour pouvoir se dire en démocratie ? Comment décider collectivement à 10, 1000, 100 000, des millions ? Est-ce que la démocratie doit se limiter aux institutions politiques ou peut-elle se décliner au travail ou dans tout autre espace qui implique un collectif ? Autant de questions auxquelles Jérôme Noir, animateur et formateur en éducation populaire, va s'efforcer de répondre, sur un fond sonore teinté de hip-hop des années 90, dans un exercice à mi-chemin entre conférence et performance.

Le 1^{er} avril 2023, 18h. Espace culturel La Ruche, Sarrola-Carcopino. 📞 06 19 37 49 49 & www.facebook.com/laruheajaccio/

Le 5 avril 2023, 14h. Spaziu universitariu Natale Luciani, Centre culturel universitaire, Corte. 📞 :04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica





L'expression
des savoir-faire

Réalisation : Perspectives conseil Photos : CFA2B



MERCREDI

12

AVRIL

JOURNÉE PORTES OUVERTES

► Découverte des métiers et des équipements,
démonstrations, conseils pour l'orientation.

AUTOMOBILE

BTP

GESTION ET COMMERCE

MÉTIERS DE BOUCHE

SOINS ET SANTÉ

CFA de Haute-Corse
de 7h30 à 19h30 NON STOP
à Furiani

VENEZ NOUS
RENCONTRER !

www.cfa2b.fr

Via di u 5 di maghju | 20600 FURIANI | Tél. : 04 95 59 20 30 | contact@cfa2b.fr

Suivez-nous sur



**FRAC
CORSICA**

**CULLETTIVITÀ
DI CORSICA**



IS SOMETHING MISSING?

COMMISSARIAT : MOTHER

**AVEC AGNÈS ACCORSI, ANNE BOURSE, LÉA BOUTON,
THOMAS CAP DE VILLE, INÈS CHERIFI, GAËLLE CHOISNE,
ANTOINE CONDE, LADJI DIABY, CHERRY B. DIAMOND,
ANTOINE DONZEAUD, MIMOSA ECHARD, ISA GENZKEN,
DOMINIQUE GONZALEZ-FOERSTER, KINKE KOOI,
LAURA LAMIEL, ANNETTE MESSENGER, EMMA PASSERA,
SEQUOIA SCAVULLO, SCHAUBIZ, LISA SIGNORINI,
GAIA VINCENSINI, ANTOINE VIVIANI, VIOLETTE WOOD.**

01.04.2023 → 17.06.2023

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLETTIVITÀ DI CORSE

ME LES MUSEES
DE CORSE